



Vision stratégique de développement de Chertsey

Version définitive

*Présentée à
Municipalité de Chertsey*



Février 2010


ROCHE
INGÉNIEURS-CONSEILS

 **Urbanex**
Urbanisme, architecture du paysage, économie

Table des matières

Liste des tableaux.....	iii
Liste des figures	iii
Liste des cartes	iv
1. Mise en contexte	5
2. Situation géographique	7
3. Aménagement du territoire.....	10
3.1 Milieu naturel et physique	10
3.2 Affectations du territoire de Chertsey.....	12
3.2.1 Affectations forestières.....	12
3.2.2 Affectations forestière et récréative.....	12
3.2.3 Affectation urbaine	19
3.2.4 Affectation agricole.....	23
3.3 Réseaux de transport.....	23
3.4 Sites d'intérêt	28
3.5 Contraintes territoriales.....	30
3.5.1 Contraintes naturelles	30
3.5.2 Contraintes anthropiques	30
4. Portrait socio-économique.....	32
4.1 Population	32
4.1.1 Évolution démographique.....	32
4.1.2 Constructions résidentielles	34
4.1.3 Développement de la villégiature	36
4.2 Scolarité et formation	38
4.3 Marché du travail.....	39
4.3.1 Indicateurs du marché du travail	39
4.3.2 Navettage.....	41
4.4 Activités économiques	43
5. Revue des planifications existantes	47
5.1 Schéma d'aménagement et de développement révisé – septembre 2009	47
5.2 Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la Forêt Ouareau – mars 2008	50
5.3 Plan Lanaudière 2010 – décembre 2004	54
5.4 Portrait de la pauvreté pour la MRC de Matawinie – août 2003	56

5.5	Plan d'urbanisme de Chertsey – février 1992	57
6.	Bilan portant sur la connaissance du territoire	58
6.1	Forces et faiblesses	58
6.2	Cartographie de la connaissance territoriale.....	59
7.	Une Vision stratégique de développement pour Chertsey	60
7.1	Définition d'une Vision stratégique.....	60
7.2	Cheminement de la réflexion	61
	BILAN : OÙ EN SOMMES-NOUS PRÉSENTEMENT ?	61
	VISION : OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?	63
	ORIENTATIONS ET ACTIONS : COMMENT NOUS Y PRENDRE ?	64
	ORIENTATIONS ET ACTIONS : QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR CHERTSEY ?	68
	SUIVI : QUELS SONT LES PROGRÈS ?	70
8.	Conclusion.....	71

Annexe 1 Cartes d'organisation territoriale

Liste des tableaux

Tableau 1	Subdivision du territoire de la MRC de Matawinie en sous-bassins	11
Tableau 2	Nombre de hameaux au sein des municipalités de la MRC de Matawinie	20
Tableau 3	Habitat faunique au sein de la MRC de Matawinie	28
Tableau 4	Site d'intérêt naturel et patrimoine anthropique de Chertsey.....	29
Tableau 5	Évolution de la population de 1996 à 2006.....	32
Tableau 6	Profil démographique selon l'âge de la population en 2006	34
Tableau 7	Sommaire du rôle d'évaluation 2010	36
Tableau 8	Provenance des propriétaires de résidences secondaires	37
Tableau 9	Comparaison avec les indicateurs du marché du travail régionaux et provinciaux.....	40
Tableau 10	Principaux indicateurs du marché du travail de Chertsey.....	40
Tableau 11	Entreprises de Chertsey de plus de 10 salariés	44

Liste des figures

Figure 1	Évolution de la population de Chertsey de 1996 à 2009	33
Figure 2	Profil démographique selon l'âge en 2006.....	34
Figure 3	Évolution des nouvelles constructions de résidences principales et secondaires à Chertsey entre 2000 et 2009	35
Figure 4	Inscriptions scolaires à l'école Saint-Théodore-de-Chertsey, 2000 à 2010	38
Figure 5	Plus haut niveau de scolarité atteint – population de 15 ans et plus	39
Figure 6	Revenu médian en 2005.....	41
Figure 7	Trajectoires domicile-travail de la population de Chertsey	42
Figure 8	Population active selon les trois principaux secteurs d'activité en 2006.....	43
Figure 9	Population active selon les secteurs d'activité - 2006.....	44

Liste des cartes

Carte 1	Localisation de la MRC de Matawinie au sein de la région Lanaudière	7
Carte 2	Localisation de Chertsey au sein de la MRC de Matawinie.....	8
Carte 3	Partie du bassin versant de la rivière l'Assomption	11
Carte 4	Parcs et territoires fauniques au Sud de la MRC de Matawinie.....	13
Carte 5	Sentiers de randonnée dans le secteur de Grande-Vallée.....	14
Carte 6	Extrait de la carte des sentiers de motoneige de Lanaudière.....	16
Carte 7	Extrait de la carte des sentiers de quad (été et hiver) de Lanaudière	17
Carte 8	Carte des sentiers locaux d'hiver 2009 (quad) au sud de Chertsey	18
Carte 9	Organisation régionale du sud de la MRC de Matawinie.....	24
Carte 10	Débits de circulation analysés par le MTQ en 2006	25
Carte 11	Débits de circulation analysés par le MTQ entre 2002 et 2007	26
Carte 12	Parc de la forêt Ouareau	53

1. Mise en contexte

Le Québec n'échappe pas aux récents changements d'ordre économique caractérisés par la libéralisation et la globalisation des marchés. Dans ce contexte, la compétition internationale peut engendrer des effets néfastes sur l'économie de certains territoires, devenus soudainement vulnérables en raison de leur caractère mono industriel. Ces territoires, dont l'économie dépend majoritairement des activités d'une grande entreprise ou d'un seul secteur industriel, peuvent faire face à de graves difficultés à la suite du ralentissement important ou de l'arrêt de cette activité économique.

Devant une telle situation, les municipalités et leurs organismes de développement souhaitent à court terme :

- Diversifier leur développement de façon à être moins dépendants d'une conjoncture économique internationale qu'ils ne contrôlent pas,
- Développer les valeurs sûres, durables, propres à leur territoire et donc moins volatiles,
- Mobiliser leur collectivité de façon à ce que tous contribuent au redressement économique et au maintien d'un milieu de vie sain et de qualité.

Dans cette conjoncture, la municipalité de Chertsey a choisi d'utiliser l'espace que lui confère la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme pour entreprendre une démarche de réflexion plus englobante l'amenant d'abord à établir une vision stratégique de développement de son territoire pour ensuite revoir en profondeur son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme, afin d'y traduire de nouvelles stratégies de développement, de nouveaux moyens de contrôle de l'utilisation du sol appropriés à son développement. De plus, comme la Municipalité régionale de comté de Matawinie est en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement, la démarche entreprise par la municipalité de Chertsey permettra d'adapter ses planifications et sa réglementation d'urbanisme à cette nouvelle perspective régionale le moment venu.

C'est ainsi que la municipalité de Chertsey, accompagnée des consultants d'Urbanex, une division de Roche Ltée Groupe-Conseil, a entrepris cette démarche. Le présent document, préparatoire à la révision du Plan et des règlements d'urbanisme de Chertsey, a pour objectif de dégager une bonne connaissance des principales composantes de la municipalité afin de cerner les problématiques et les enjeux qui ont une incidence sur la mise en valeur de la municipalité et l'organisation du territoire et d'établir une Vision stratégique de développement. Document de support aux travaux du Conseil municipal et du Comité consultatif d'urbanisme, il veut agir comme outil de référence et initier les questionnements, discussions et orientations préliminaires qui engendreront les orientations déterminantes de l'urbanisme de Chertsey.

Ce rapport présente les bases permettant de déterminer la Vision stratégique de développement de Chertsey.

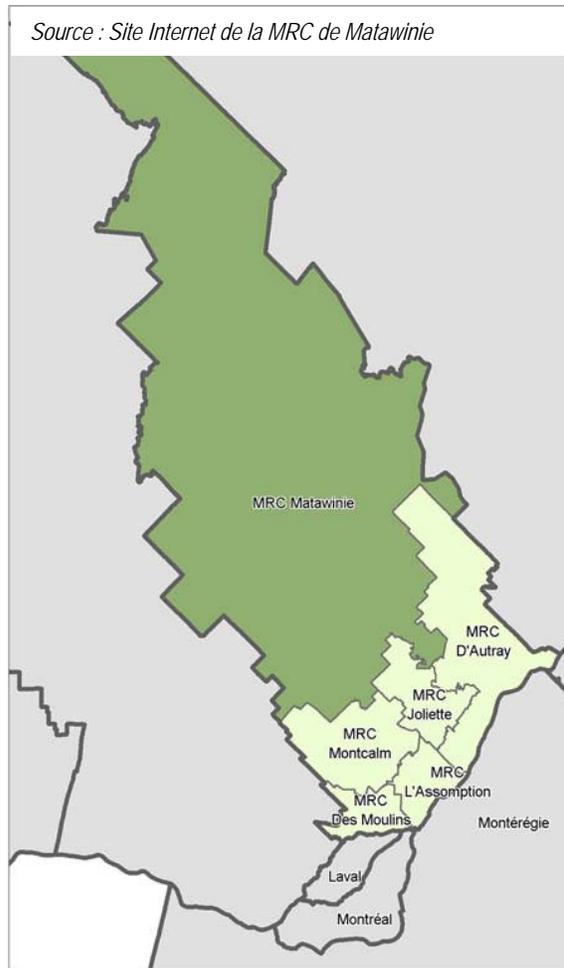
Dans un premier temps, il pose un diagnostic du territoire visé en identifiant ses forces, ses faiblesses ainsi que les contraintes et opportunités éventuelles. Ce rapport permet de mettre en lumière et de caractériser les avantages comparatifs de la municipalité. Ainsi, l'organisation territoriale de la municipalité est présentée. Puis, une description du territoire de Chertsey, de ses habitants, de ses réalités socio-économiques est développée. Enfin, une synthèse des différentes planifications existantes est effectuée de façon à dégager les problématiques, enjeux et stratégies de développement pilotés par d'autres organisations et qui ont une incidence sur le développement actuel et futur de la municipalité.

Dans un deuxième temps, la Vision stratégique de développement de Chertsey est appuyée par les orientations stratégiques, les priorités d'action et les moyens de mise en œuvre qui permettront de la concrétiser au sein des outils réglementaires à la disposition de la municipalité.

2. Situation géographique

La municipalité de Chertsey, d'une superficie de 313,22 km² (31 322 hectares) ¹, est localisée au sein de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Matawinie qui s'étend sur 10 615,22 km² (soit 1 061 522 hectares) et qui regroupe 15 municipalités ², et 12 entités de Territoires Non Organisés (TNO).

Carte 1 Localisation de la MRC de Matawinie au sein de la région Lanaudière



Sur les quinze municipalités, le territoire de Chertsey est le quatrième plus vaste de la MRC de Matawinie après celui des municipalités de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Saint-Donat.

La MRC de Matawinie est adjacente aux MRC de Montcalm, Joliette, D'Au-tray, Maskinongé, Mékinac, Antoine-Labelle, des Laurentides, Rivière-du-Nord et Pays-d'en-Haut et elle fait partie de la région administrative de Lanaudière. Son territoire est composé à 30% de territoires municipaux et à 70% de TNO qui dominent la partie nord du territoire et qui représentent le lieu d'interaction d'une foule d'activités à caractère forestier, récréatif, touristique et faunique.

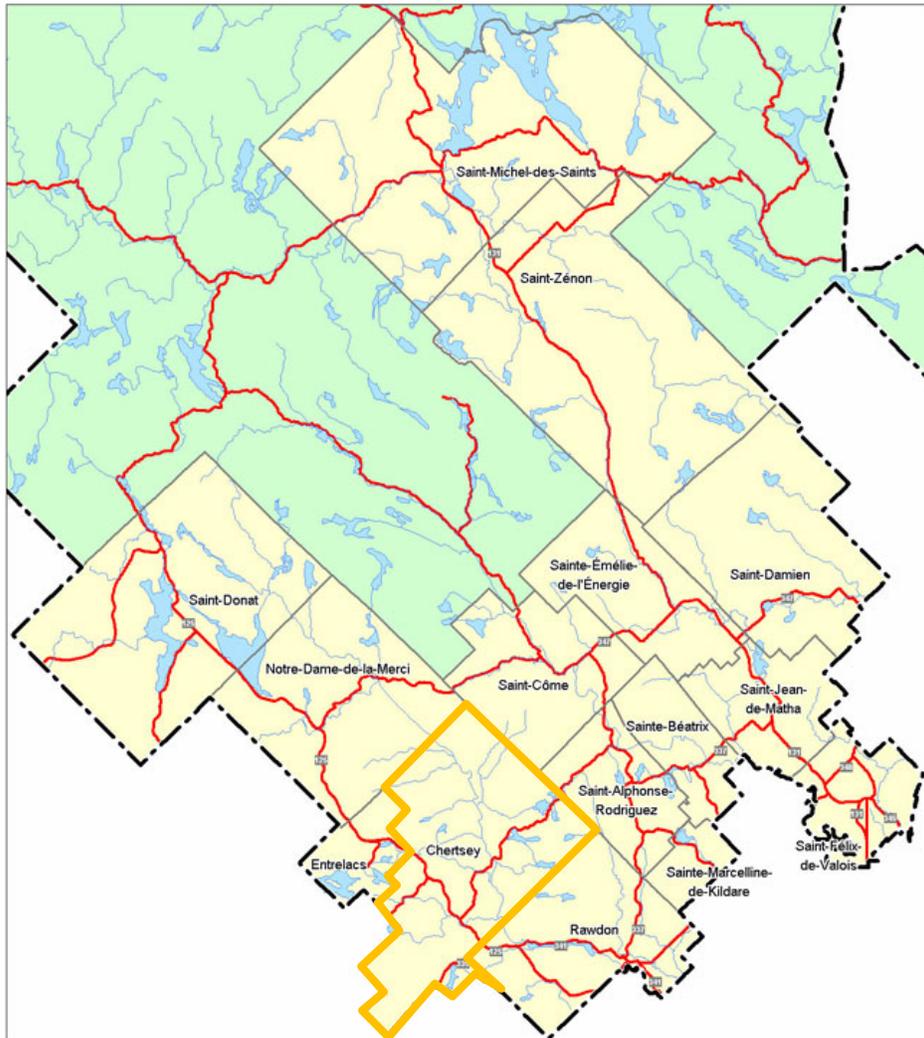
La municipalité de Chertsey, localisée au sud-ouest de la MRC, est bornée par les municipalités : d'Entrelacs à l'ouest ; de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Estérel (MRC des Pays-d'en-Haut) au sud-ouest ; de Saint-Calixte, (MRC de Montcalm), Sainte-Adèle (MRC des Pays-d'en-Haut) et Saint-Hippolyte (MRC de la Rivière-

du-Nord) au sud ; des municipalités de Rawdon au sud et Saint-Alphonse-Rodriguez à l'est ; de Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci au nord.

¹ Source : Site Internet du MAMR

² Les quinze municipalités sont les suivantes : Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Rawdon, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Donat, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon

Carte 2 Localisation de Chertsey au sein de la MRC de Matawinie



Source : MRC de Matawinie

La municipalité de Chertsey, comme elle apparaît aujourd'hui, est issue d'annexions de territoires dont celui de la municipalité de Lac Paré en 1991 et, plus récemment, d'une portion de la municipalité de Saint-Calixte en 1994 appelée Beaulac. D'après le recensement de 2006, sa population s'élève à 5 006 résidents.³ Au sein de la MRC de Matawinie, sur les 15 municipalités, seulement 5 possèdent une population supérieure à 3 000 habitants (Chertsey, Rawdon, Saint-Donat, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha). Elles regroupent environ 59% de la population totale résidente.⁴

³ Source : Statistique Canada, recensement de la population en 2006

⁴ Source : MRC de Matawinie, PSAR II, juin 2005

La localisation en bref

Étant située à moins d'une heure de route de Montréal, Chertsey est située à proximité des grands centres urbains de la couronne montréalaise, ce qui représente un atout non négligeable pour attirer de nouveaux habitants. Néanmoins, cette proximité avec Montréal a des conséquences sur le développement de Chertsey : elle est vecteur d'emplois et favorise l'installation de villégiateurs, mais empêche la municipalité de proposer un certain gabarit de commerces de proximité que les Chertsois peuvent retrouver dans les banlieues nord à Montréal.

3. Aménagement du territoire

3.1 Milieu naturel et physique

La municipalité de Chertsey est située au cœur des Laurentides. Elle occupe un territoire délimité par les Hautes-Laurentides, les plateaux des Basses-Laurentides de la rivière du Nord et ceux de Lanaudière.

Le territoire des Hautes-Laurentides correspond au nord de Chertsey et est constitué d'une partie de la forêt Ouareau. Il présente d'importantes difficultés d'aménagement et d'accessibilité dues au relief et aux pentes fortes (les sommets peuvent passer de 450 m à 650 m rapidement).

Le territoire des Laurentides de la rivière du nord couvre le secteur ouest de la municipalité. Il est occupé par des sommets réguliers variant de 400 m à 450 m, plusieurs grands plans d'eau dont le Lac Patrick et le lac Baulne, quatrième plus grand lac de Chertsey. Son faible relief constitue un facteur positif pour l'exploitation forestière. L'habitat se répartit le long d'anciens rangs agricoles et on retrouve des concentrations importantes autour des plans d'eau les plus accessibles.

Plus de la moitié de Chertsey est située au sein du territoire des Basses-Laurentides de Lanaudière. Plus de 80% de l'habitat s'y concentre. Il est découpé en plusieurs secteurs : celui du lac Paré, du village, de la vallée de la rivière Ouareau et de Pontbriand. Les sommets sont relativement homogènes en se situant entre 350 m et 400 m. Les lacs Chertsey (7^{ème} lac), Gour (9^{ème} lac) et Beulac constituent les trois plus grandes étendues d'eau du territoire suivies des lacs Brûlé, Godon, etc. Une grande partie du territoire est utilisée et développée à des fins résidentielles et de villégiature. Le secteur du village de Chertsey et la partie centrale de la rivière Ouareau sont les plus accessibles par voie routière et présentent les meilleurs potentiels en termes d'exploitation des ressources du sous-sol, forestières, de récréation, de construction domiciliaire et de développement de la villégiature.

Le territoire de Chertsey est situé au sein du Bassin versant de la rivière l'Assomption. Celui-ci s'étend du nord au sud, du massif du Mont-Tremblant jusqu'au fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Repentigny, et de l'est à l'ouest, de la ville de Joliette jusqu'à la ville de Saint-Jérôme. Il draine une superficie de 4 220 km², dont 3 000 km² de territoire principalement forestier, situé sur le Bouclier canadien, et 1 220 km² de territoire principalement agricole, situé dans les basses terres du Saint-Laurent.

3.2 Affectations du territoire de Chertsey

Le développement de Chertsey est conditionné par le cadre physique particulier des Laurentides et la proximité de Montréal et est articulé en fonction des principales vallées et des nombreux plans d'eau présents sur le territoire municipal. Son territoire appartient à 40% au domaine public et à 60% au domaine privé (les tenures publique et privée sont représentées sur la carte 1 « Milieux naturel et physique » jointe en annexe). Les terres publiques se retrouvent majoritairement dans les parties Nord et Est de Chertsey et correspondent à des territoires accidentés. Les parties Ouest (vers Entrelacs), Centre (composant la vallée de la Ouareau) et Sud-est (vers Sainte-Calixte) appartiennent majoritairement au domaine privé. La MRC de Matawinie a défini, dans sa dernière version de projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSAR II), des grandes affectations du territoire de Chertsey qui sont représentées sur la carte 2 « Contrôle de l'urbanisation » jointe en annexe. Les différentes superficies détaillées dans cette partie ont été calculées d'après les données cartographiques du PSAR II de la MRC de Matawinie adopté en juin 2005.

3.2.1 Affectations forestières

La foresterie joue un rôle prédominant dans l'économie locale. Elle se traduit par la présence de parterres de coupes de qualité, d'un moulin à scie et de petites entreprises de transformation du bois. Avec l'exploitation des sables et graviers, l'exploitation forestière compose le secteur primaire qui ne représente que 0,49% de l'économie locale. Selon le PSAR II de la MRC de Matawinie, sur la bordure Sud des Laurentides et de la Matawinie, 14 territoires sont considérés comme représentant un intérêt pour la foresterie. L'affectation forestière-agricole correspond à 4 620 hectares.

3.2.2 Affectations forestière et récréative

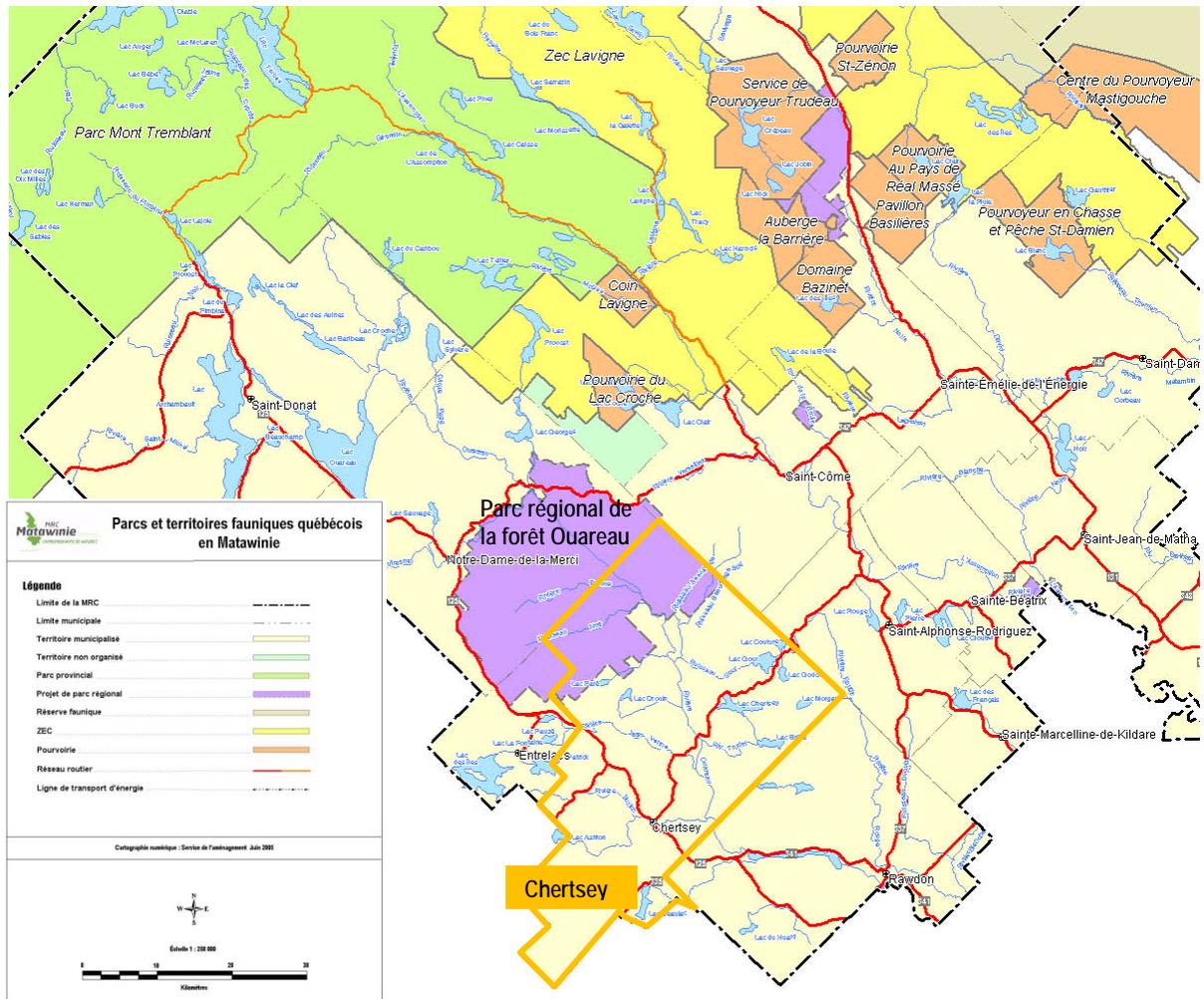
L'affectation récréative correspond à 14 550 hectares du territoire municipal. Elle correspond à la plus grande affectation de Chertsey.

Le Parc régional de la forêt Ouareau, situé au Nord de la municipalité de Chertsey, constitue le plus grand espace naturel et sauvage à proximité de Montréal et fait partie de cette affectation récréative à hauteur de 5 350 hectares. Cinq municipalités se partagent son territoire, soit Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme et Saint-Alphonse-Rodriguez. D'une superficie de 16 000 hectares, il constitue l'un des quatre parcs régionaux de la MRC de Matawinie qui se composent aussi du Parc régional des Sept-Chutes, du Parc régional du Lac Taureau et du Parc régional de la Chute-à-Bull.

D'après le Plan d'aménagement et de gestion du Parc de la forêt Ouareau, le territoire d'intérêt Beurivage/Grande-Vallée, occupant l'Ouest de la Forêt Ouareau, offre un intérêt élevé pour la foresterie.

La Forêt Ouareau est sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF); 14 compagnies en sont bénéficiaires. On estime qu'elle peut fournir environ 20 000 m³ de bois aux usines, par année. La plupart des bénéficiaires de CAAF sont des compagnies locales, entre autres, la Scierie Jean Riopel de Chertsey, la compagnie Simon Lussier de Sainte-Émélle-de-l'Énergie et Bois Francs Benoît de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Carte 4 Parcs et territoires fauniques au Sud de la MRC de Matawinie

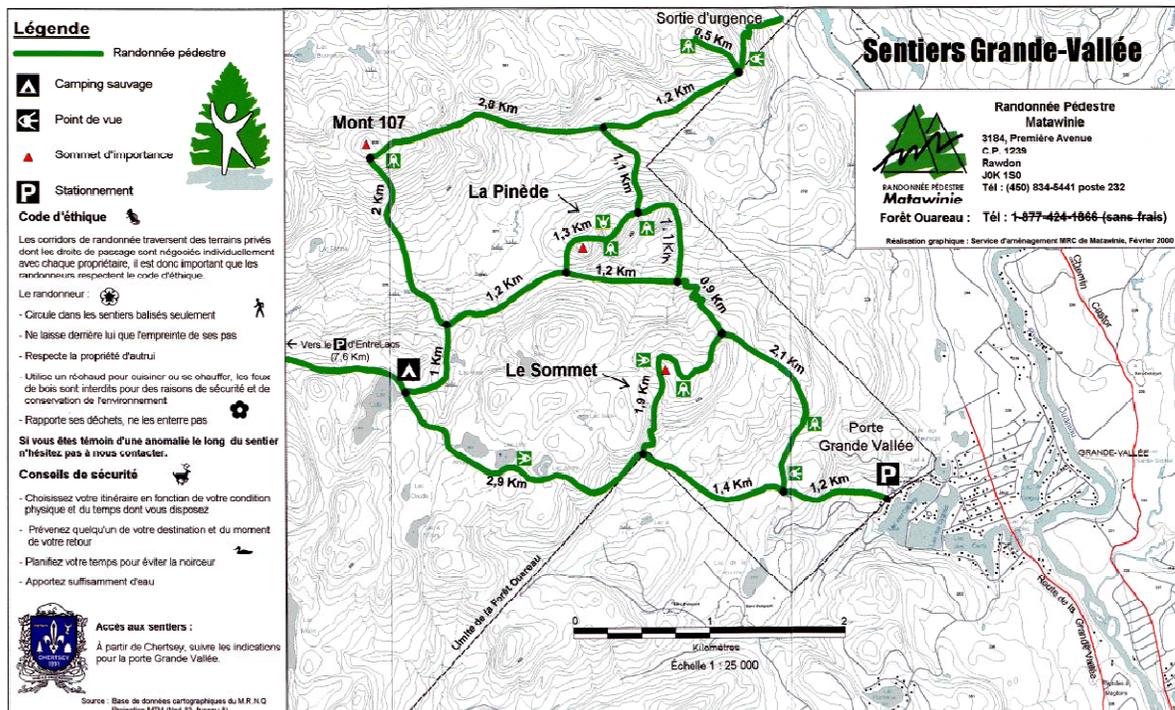


Source : MRC de Matawinie, PSAR II, juin 2005

La vocation récréative est tout d'abord représentée par les activités de chasse et de pêche. En effet, la Forêt Ouareau se situe principalement au sein des limites d'une zone de chasse et pêche et de l'unité de gestion des animaux à fourrure. Ce secteur est l'un des rares territoires publics en zone libre qui soit accessible dans un rayon de 100 km autour de Montréal. Il demeure donc important pour les chasseurs de cerfs de Virginie et de petite faune. Il se pratique actuellement des activités de chasse, de pêche et de piégeage dans la Forêt Ouareau, qui sont encadrées par une réglementation provinciale.

Ensuite, les équipements de plein air et de randonnée de la Forêt Ouareau permettent aux excursionnistes d'explorer le territoire comme les sentiers de randonnée ci-dessous accessibles par le secteur de Grande-Vallée. L'hiver, la forêt est sillonnée par 70 kilomètres de sentiers pour le ski de fond et la raquette. En été, elle offre la pratique de la randonnée pédestre, du vélo de montagne, du camping, du canot/kayak.

Carte 5 Sentiers de randonnée dans le secteur de Grande-Vallée



Source : Site Internet de la MRC de Matawinie

Enfin, la vocation récréative se traduit par :

- Trois camps de vacances, le camp Boute-en-train (situé au lac Daly), le camp Saint-Urbain (situé au lac Hearsey) et le camp Mariste (situé au lac Morgan),

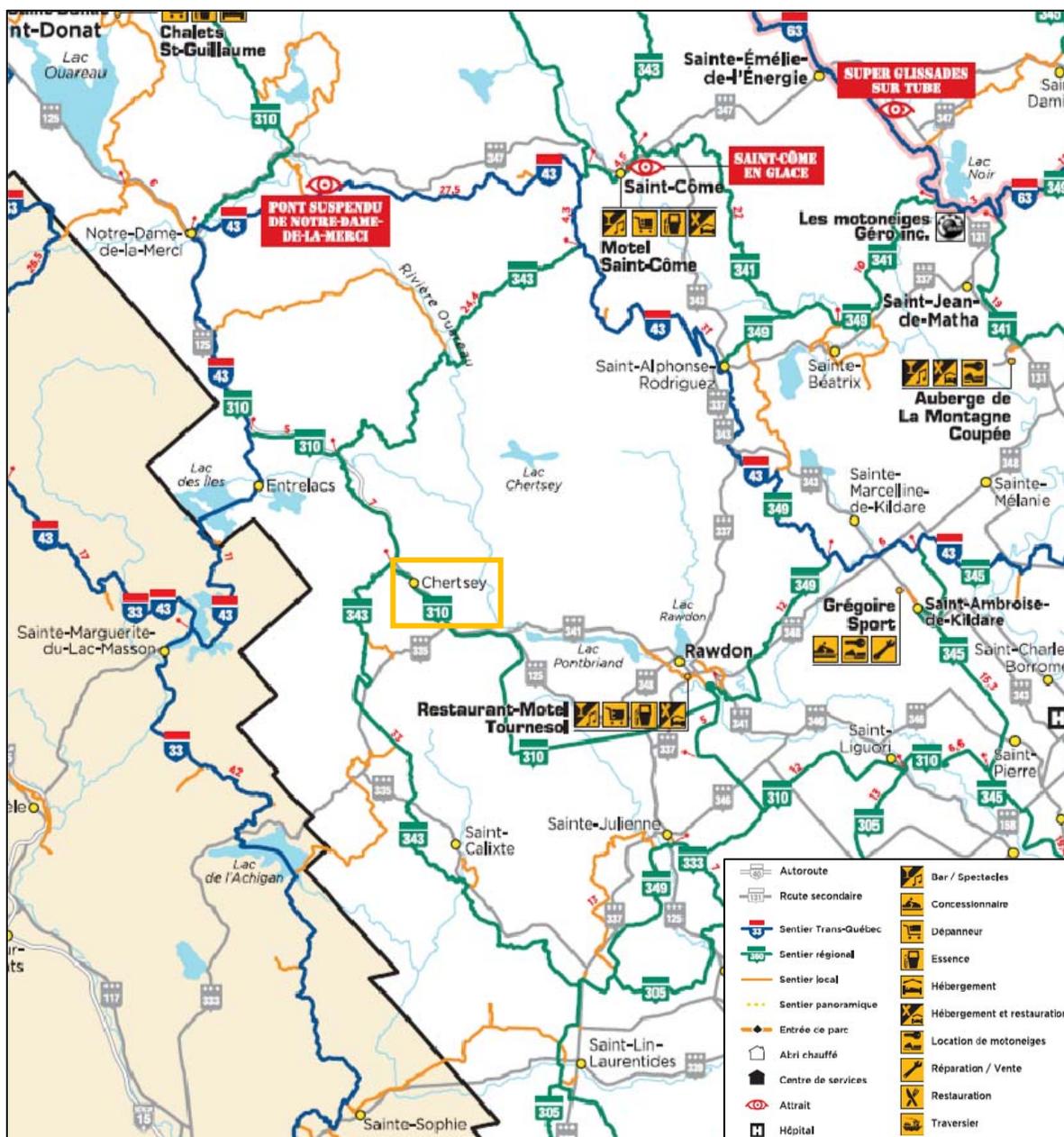


- Le réseau de sentiers de motoneige Trans-Québec et régional (localisé sur la carte 6 suivante) qui relie Chertsey à plusieurs municipalités environnantes :
 - Saint-Lin-des-Laurentides au sud par le sentier régional 343,
 - Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci au nord par le réseau régional 310 puis le réseau Trans-Québec 43,
 - Saint-Côme au nord par les réseaux régionaux 310 et 343,
 - Rawdon à l'est par le réseau régional 310. Notons que cette portion de sentier n'est pas accessible pour l'hiver 2008-2009. Le Club de motoneige de Rawdon avait perdu les droits de passage pour cette période,
- Le réseau de quad (localisé sur la carte 7 suivante) qui est géré par le club « Le Paradis du quad Ouareau » et par le Club Quad Moto Man Inc. Au nord de Chertsey, le sentier géré par le club « Le Paradis du quad Ouareau » traverse les municipalités de Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et s'arrête dans le secteur Grande-Vallée. Au sud de Chertsey, c'est un réseau local géré par le Club Quad Moto Man Inc.

La Fédération Québécoise des Clubs Quad (FQCQ) a accordé en 2008 des subventions aux deux clubs quads afin de réaliser un projet de sentier de quad. Ce projet consiste en la réalisation de travaux sur ce nouveau sentier d'environ 25 kilomètres le long de la route 125. Les deux clubs quad et les clubs de motoneige ont signé une entente pour l'utilisation commune du sentier et ont obtenu les autorisations du Ministère du Transport.

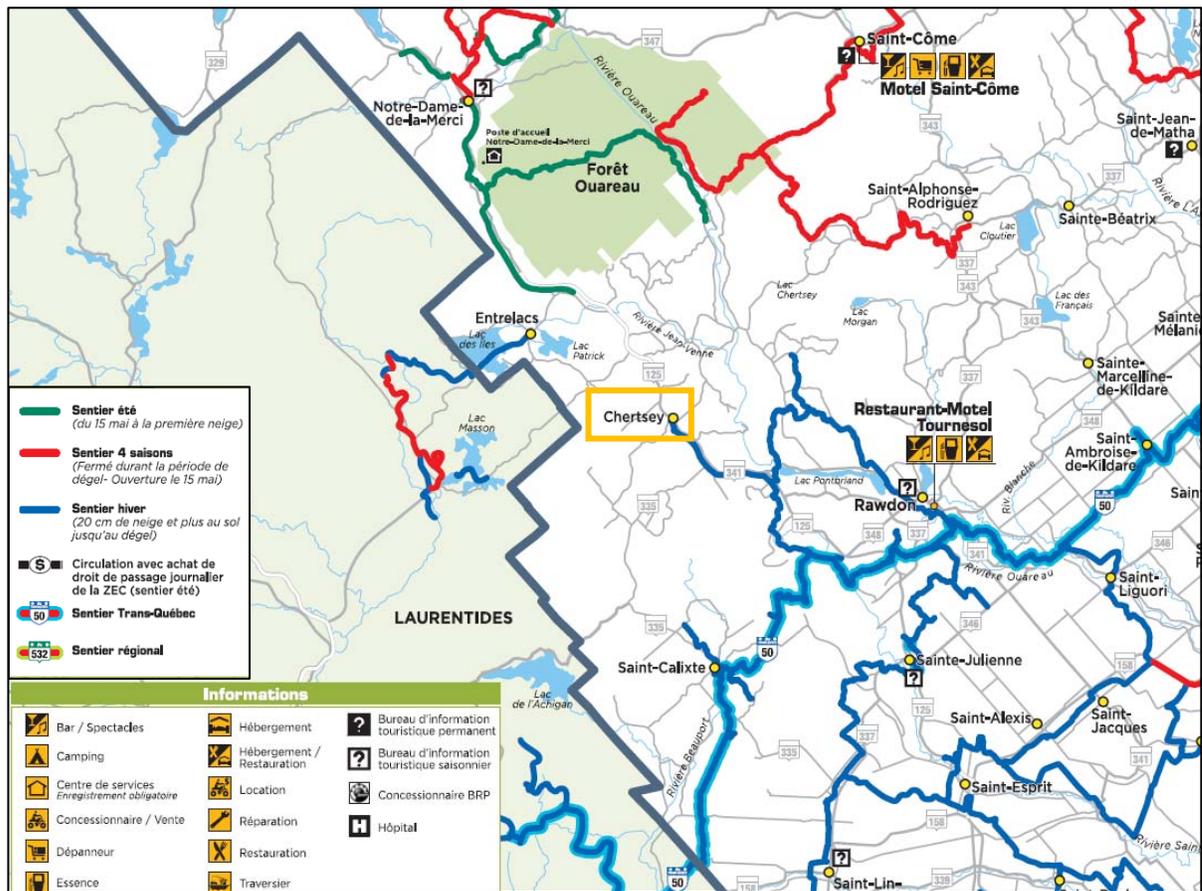
Ce nouveau sentier quatre saisons permettra de relier trois clubs quads isolés les uns des autres à savoir le Club Quad Moto Man Inc., le Paradis du Quad Ouareau et le Club Quad lac Masson-Estérel, situé dans la région des Laurentides. Rawdon, Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci et Saint-Donat seront reliées les unes aux autres. Le coût des travaux a été accepté par le Ministère des Transports pour un projet de 27 kilomètres. Ceux-ci devraient être complétés en 2009.

Carte 6 Extrait de la carte des sentiers de motoneige de Lanaudière



Source : Site Internet Tourisme Lanaudière

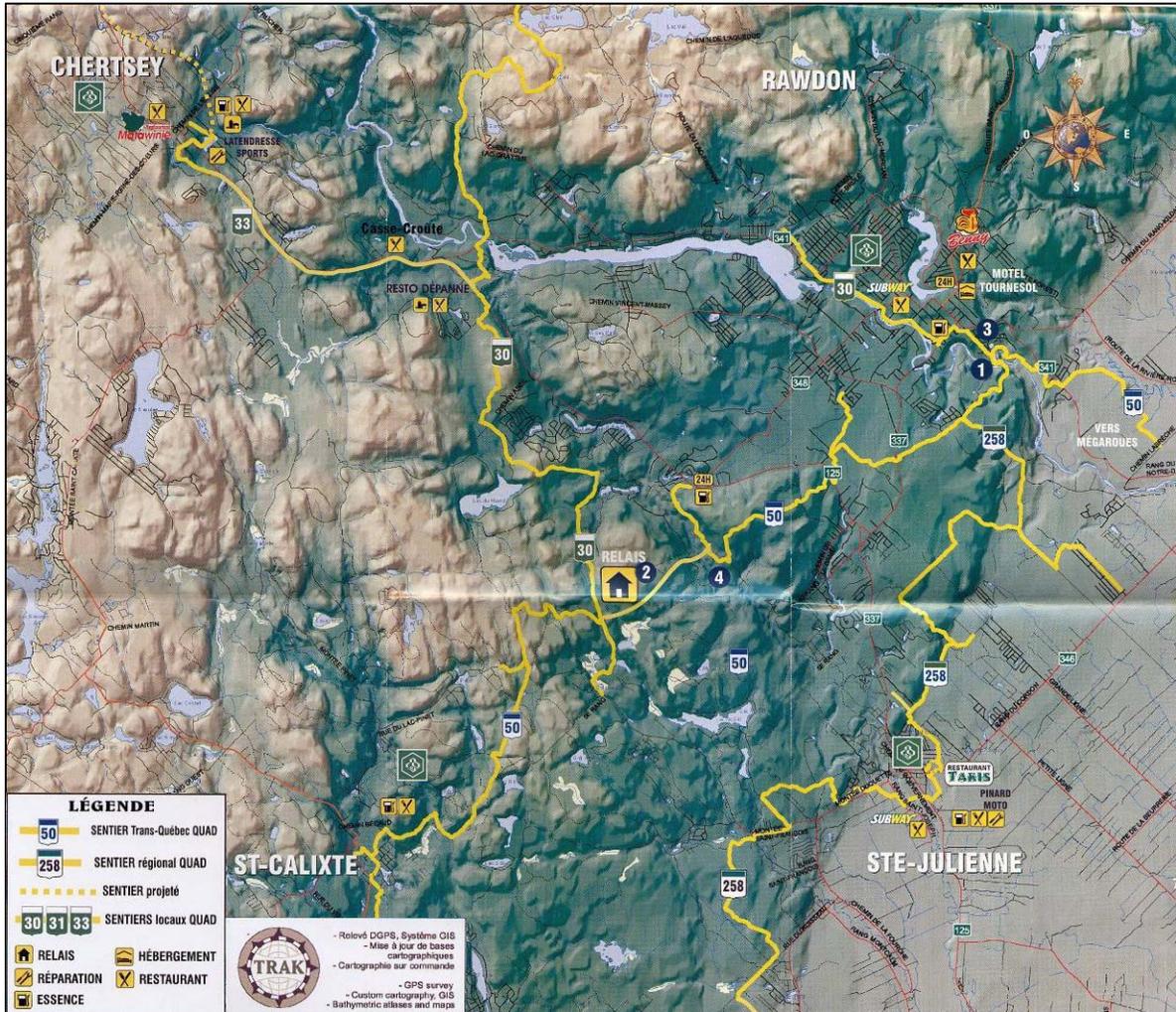
Carte 7 Extrait de la carte des sentiers de quad (été et hiver) de Lanaudière



Source : Site Internet Tourisme Lanaudière

Ces deux réseaux récréatifs passant sur le territoire de Chertsey sont représentés plus précisément sur la carte 3 « Sites d'intérêt » présentée en annexe.

Carte 8 Carte des sentiers locaux d'hiver 2009 (quad) au sud de Chertsey

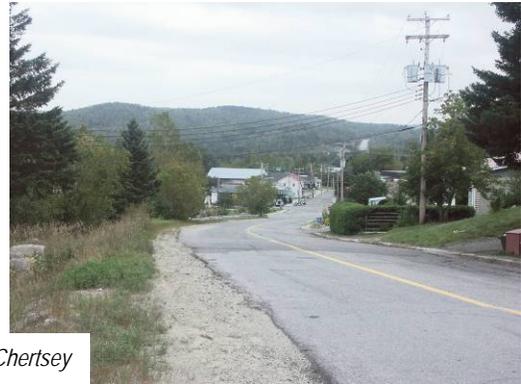


Source : Site Internet Club quad moto MAN Inc.

3.2.3 Affectation urbaine

3.2.3.1 Secteur résidentiel et de villégiature

Le secteur résidentiel se concentre au sein du périmètre urbain de la municipalité, le village de Chertsey, mais aussi au sein des 63 hameaux disséminés sur le territoire. Le périmètre urbain occupe une superficie de 169 hectares et les hameaux, 2 577 hectares.



Secteur du Village de Chertsey

Selon le rôle d'évaluation 2010 de Chertsey détaillé page 35, le secteur résidentiel se compose de 3 110 immeubles résidentiels ainsi que de bâtiments commerciaux, institutionnels, de services (école primaire, Caisse populaire, bibliothèque, parcs, Hôtel de ville, etc.) et industriels.

Selon le SADR de la MRC de Matawinie adopté en 2009, le périmètre urbain de Chertsey (163,7 hectares) représente à peine 0,5% de la superficie totale de Chertsey. La superficie brute disponible (27 hectares) représente près de 16,5% de la totalité du périmètre. La superficie réservée à des fins de parcs, infrastructures et aménagement représente 5,4 hectares et celle des contraintes naturelles seulement 2 hectares. La superficie réellement disponible équivaut donc à 19,6 hectares.

A l'extérieur du périmètre urbain, les milieux résidentiels sont essentiellement reliés aux espaces récréatifs et se concentrent en bordure des lacs : on distingue deux types d'habitat, un habitat rural dispersé le long des rangs et relié à l'ancienne fonction agricole et la villégiature en bordure des lacs et des cours d'eau. Les territoires liés à la villégiature occupent une superficie de 10 740 hectares. Les deux plus grands hameaux de Chertsey sont localisés dans les secteurs de Grande-Vallée au Nord et de Beaulac au Sud.

Selon le rôle d'évaluation 2008 de Chertsey détaillé page 35, les résidences de villégiature sont au nombre de 1 166 basées sur 1 033 chalets ou maisons de villégiature et 133 maisons mobiles ou roulottes.

La villégiature constitue une activité temporaire et saisonnière et elle se traduit par l'occupation du sol à des fins d'habitation principalement localisée dans des territoires qui comportent un attrait naturel (en bordure des lacs et des cours d'eau par exemple). Elle ne comprend pas les résidences permanentes, mais comprend :

- les établissements d'hôtellerie, les auberges et gîtes,
- les centres de récréation et de repos,
- la résidence secondaire et le chalet,
- l'abri sommaire.

Tableau 2 Nombre de hameaux au sein des municipalités de la MRC de Matawinie

Municipalité	Hameaux avec secteurs à forte densité	Nombre total de hameaux	Proportion
Chertsey	16	63	25%
Entrelacs	4	15	27%
Notre-Dame-de-la-Merci	9	19	47%
Rawdon	20	36	56%
Saint-Alphonse-Rodriguez	12	18	67%
Saint-Côme	5	28	18%
Saint-Damien	7	18	39%
Saint-Donat	10	29	34%
Sainte-Béatrix	14	24	58%
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	8	12	67%
Sainte-Marcelline-de-Kildare	3	8	38%
Saint-Félix-de-Valois	8	12	67%
Saint-Jean-de-Matha	11	13	85%
Saint-Michel-des-Saints	2	28	7%
Saint-Zénon	6	20	30%
Total	135	343	39%

Source : MRC de Matawinie, PSAR II, juin 2005

Ces zones de villégiature peuvent faire face à des problèmes de gestion du territoire (densité, impacts sur l'environnement, etc.) et d'offre de services publics. Les municipalités jouent un rôle déterminant lorsqu'il est question de planifier et de gérer la villégiature. Les conséquences de ces zones peuvent être nombreuses : contamination des plans d'eau, problème de gestion de l'urbanisation, pression sur l'offre des services publics, etc.

Les cinq plus grands lacs de Chertsey sont les suivants :

- le lac Chertsey ou 7ème lac (129 ha),
- le lac Gour ou 9ème lac (107 ha),
- le lac Beaulac (85 ha),
- le lac Brûlé (69 ha),
- le lac Godon (40 ha).



Lac Beaulac



La municipalité de Chertsey présente des espaces de villégiature structurés, car les activités et les installations récréatives dominent. Ces activités entraînent divers impacts sur le territoire :

- des impacts économiques (création d'emplois dans le secteur récréotouristique),
- des impacts sur les services publics et la gestion municipale (traitement des eaux usées, ramassage des déchets),
- des impacts sur l'aménagement du territoire (entretien des infrastructures, augmentation de la valeur des terrains en bordure des lacs, privatisation des berges),
- des impacts sur le milieu naturel et la santé publique (pollution à l'hydrocarbure et cyanobactéries).

Selon le bilan des lacs et cours d'eau touchés par les fleurs d'eau d'algues bleu-vert au Québec élaboré par le MDDEP, cinq plans d'eau ont été affectés de 2004 au 16 septembre 2008 :

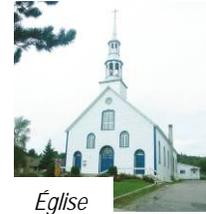
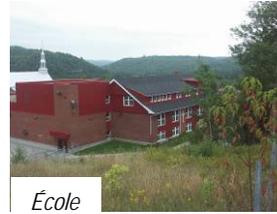
- le lac Beaulac en 2006 et le 19 octobre 2007,
- le lac Brûlé en 2006,
- le lac des Castors le 13 juillet 2007,
- le lac Grenier en 2006, le 14 novembre 2007 et en septembre 2008,
- le lac Robert en 2006 et le 14 novembre 2007.

Chertsey est un lieu de villégiature privilégié par les Montréalais. Encore aujourd'hui, les développements de villégiature constituent le trait dominant de l'occupation du territoire. Pas moins de 23 associations de propriétaires de lacs se sont constituées à Chertsey dont, par exemple, les associations des propriétaires de Beaulac, du domaine des Chutes, du Lac-à-Lunettes, du Lac-à-la-Truite, du Lac Beaulne, du Lac Brûlé, du 7^{ème} Lac, du 9^{ème} Lac, du Lac Paré, du Lac Clair, du Lac Godon, etc.

3.2.3.2 Secteur commerces et services

La municipalité de Chertsey regroupe des services institutionnels pour la plupart localisés au sein du périmètre urbain :

- l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey,
- une église,
- un bureau de poste,
- une caisse populaire,
- une bibliothèque,
- un garage municipal,
- une caserne incendie,
- le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Chertsey,
- le Carrefour Loisirs Innovation et Culture (CLICC) de Chertsey.



Mais aussi des équipements et infrastructures à caractère intermunicipal, régional et interrégional :

- le CLSC de la Matawinie,
- un réseau majeur de distribution d'énergie et de communication (circuit 69 kv),
- un équipement régional de gestion des matières résiduelles.

De plus, Chertsey regroupe une vingtaine d'organismes différents composés essentiellement de clubs et d'associations : des clubs de l'Âge d'Or (de Chertsey et de Beaulac), le Club Optimiste, le Centre communautaire Bénévole Matawinie, le Comité local des personnes handicapées, la Maison des Aînés, la Fondation Jeunesse Action Chertsey, etc.

3.2.3.3 Espaces récréatifs

Chertsey peut compter sur plusieurs services et espaces récréatifs qui contribuent au bien-être des citoyens et des visiteurs. Outre la salle communautaire et la bibliothèque municipale, voici d'autres espaces récréatifs forts importants au sein de cette municipalité :

- un terrain de balles molles et un terrain de tennis au parc municipal,
- huit terrains de jeux de pétanque au parc Jean-Riopel,
- des bancs et des tables à pique-nique au parc Léo-Dupuis situé en bordure du Lac Dupuis,

- des paniers de basket-ball, une patinoire municipale et un parc de planches à roulettes, un parc-école (datant de l'été 2008) au sein de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey. Un mini terrain de soccer a été réalisé en 2009 dans l'enceinte de l'école.



Terrains de jeux



Parc Jean Riopel



3.2.3.3 Secteur industriel

Au sein du périmètre urbain, il n'y a pas de secteur industriel spécifique. La seule industrie de la municipalité est localisée sur la route 125 à la sortie du village de Chertsey vers Saint-Donat. La Scierie Jean Riopel Inc. est une entreprise manufacturière de bois d'œuvre, en opération depuis 55 ans. Elle possède une capacité de production atteignant 45 millions de pmp (pied mesure de planche).

Les principales essences utilisées par la Scierie Jean Riopel se résument aux essences classiques de résineux, soit le pin, le sapin et l'épinette. Elles sont récoltées à Chertsey sur des terres privées et publiques dont l'entreprise assure la gestion. Les produits de la scierie sont vendus aux constructeurs de maisons, aux industriels et sont exportés à l'étranger (Moyen-Orient, Royaume-Uni, États-Unis, Afrique du Nord notamment).

3.2.4 Affectation agricole

Ne possédant pas de terres agricoles régies par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Chertsey n'est concernée par aucune affectation agricole.

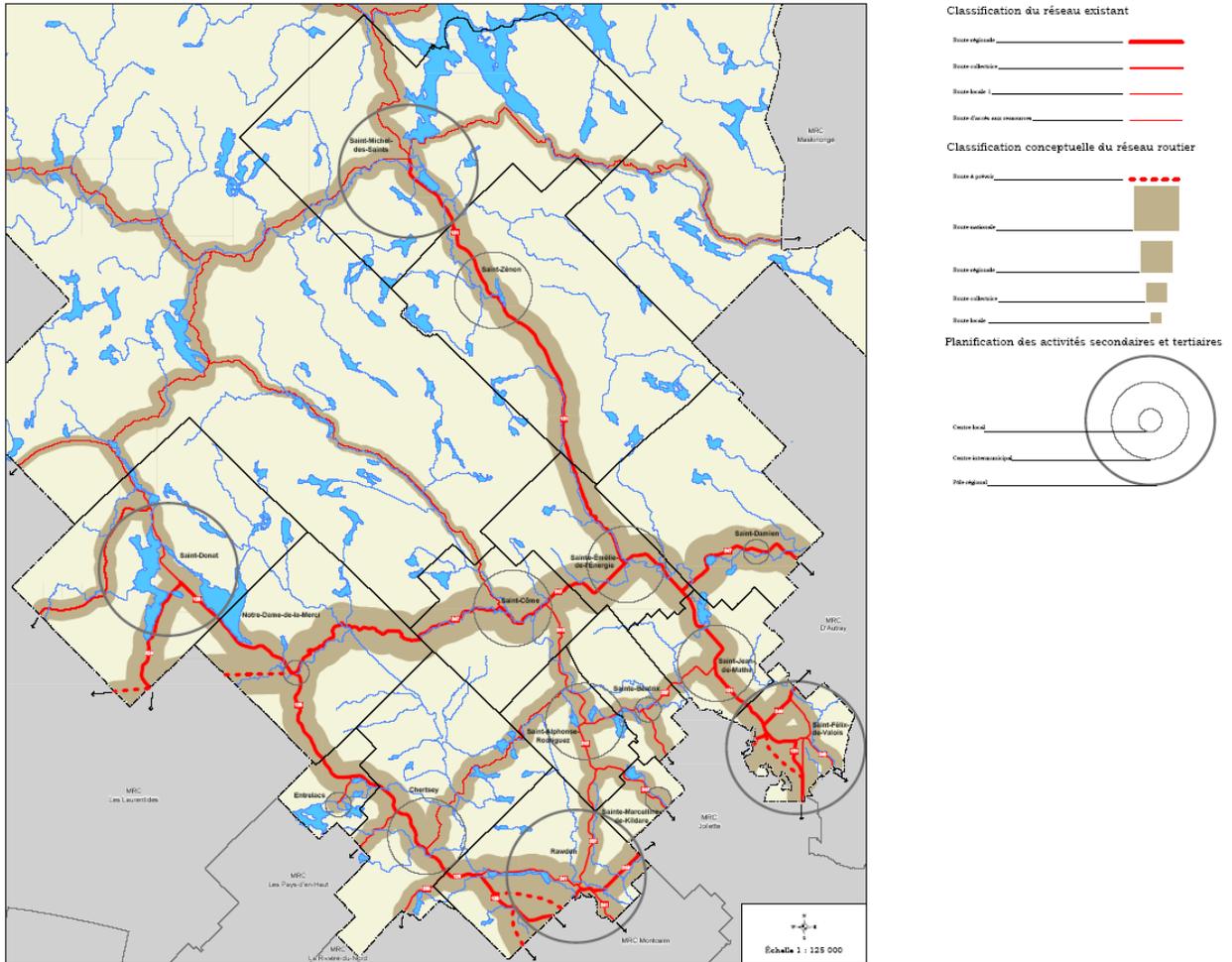
3.3 Réseaux de transport

Chertsey est desservie par un **réseau routier** performant qui permet de relier la municipalité aux grands centres urbains d'envergure. Elle est traversée du sud-est au nord-ouest par la route 125 qui constitue une route d'envergure régionale. Celle-ci rejoint Notre-Dame-de-la-Merci et Saint-Donat au nord et Montréal par l'autoroute 25 au sud. Les autoroutes 15 et 25 sont les deux grands axes principaux qui relient Montréal à ses banlieues nord. Cette dernière débute à Montréal et se termine à Saint-Esprit (à 31 kilomètres de Chertsey). Elle se transforme ensuite en route 125. La MRC de Matawinie appuie le projet de poursuivre cette autoroute vers le nord, vers Sainte-Julienne puis Notre-Dame-de-la-Merci.

Ensuite, la route 370 située au sud-ouest de Chertsey permet de rejoindre l'autoroute 15 des Laurentides vers Sainte-Adèle, Saint-Jérôme ainsi que Montréal et la route 335 assure une liaison vers Saint-Calixte.

Chertsey est aussi desservie par un réseau local qui traverse la municipalité du nord au sud et d'est en ouest via les chemins de l'Église, du Lac d'Argent, du 7^{ème} Lac, etc. Une multitude de routes locales relie les secteurs de la municipalité (Village de Chertsey, Beaulac, Grande-Vallée) et les hameaux localisés autour des lacs de villégiature. L'axe sud-est/nord-ouest Chertsey/Saint-Alphonse-Rodriguez/Saint-Jean-de-Matha répond principalement au déplacement des résidents et des villégiateurs et, à un degré moindre, au transit intermunicipal à des fins primaire, commerciale et touristique.

Carte 9 Organisation régionale du sud de la MRC de Matawinie

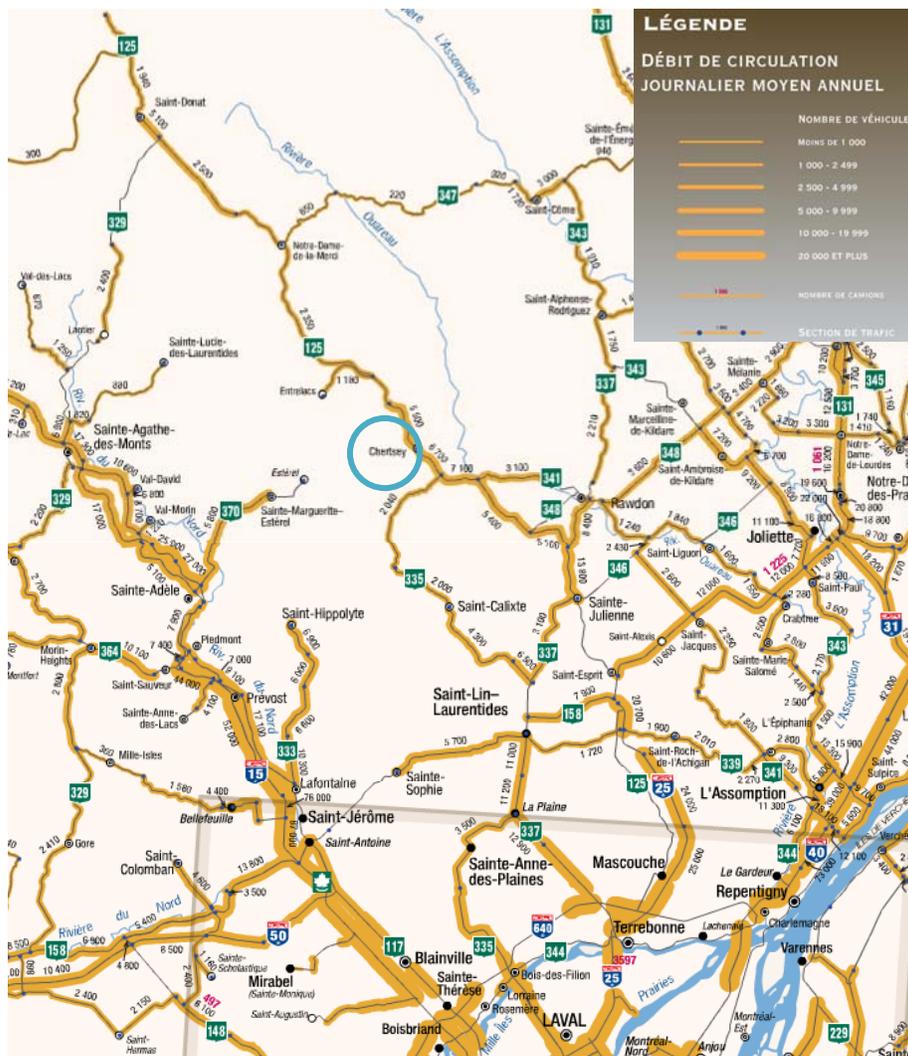


Source : MRC de Matawinie, SADR, septembre 2009

Selon les estimations portant sur les débits journaliers moyens annuels (djma) du MTQ en 2006, la route 125 est bien achalandée. Entre Chertsey et Sainte-Julienne, la route 125 supporte environ 6 000 djma et entre Sainte-Julienne et Rawdon, ces données atteignent plus de 10 000 djma. Au-delà de Chertsey, les flux de circulation continuent d'être importants avec 5 500 djma mais, à la hauteur d'Entrelacs, ils diminuent à 2 350 djma. Les déplacements des résidents de Chertsey vers Montréal pour l'achat de biens et de services, les trajectoires domicile-travail et le déplacement des villégiateurs expliquent en grande partie ces flux de

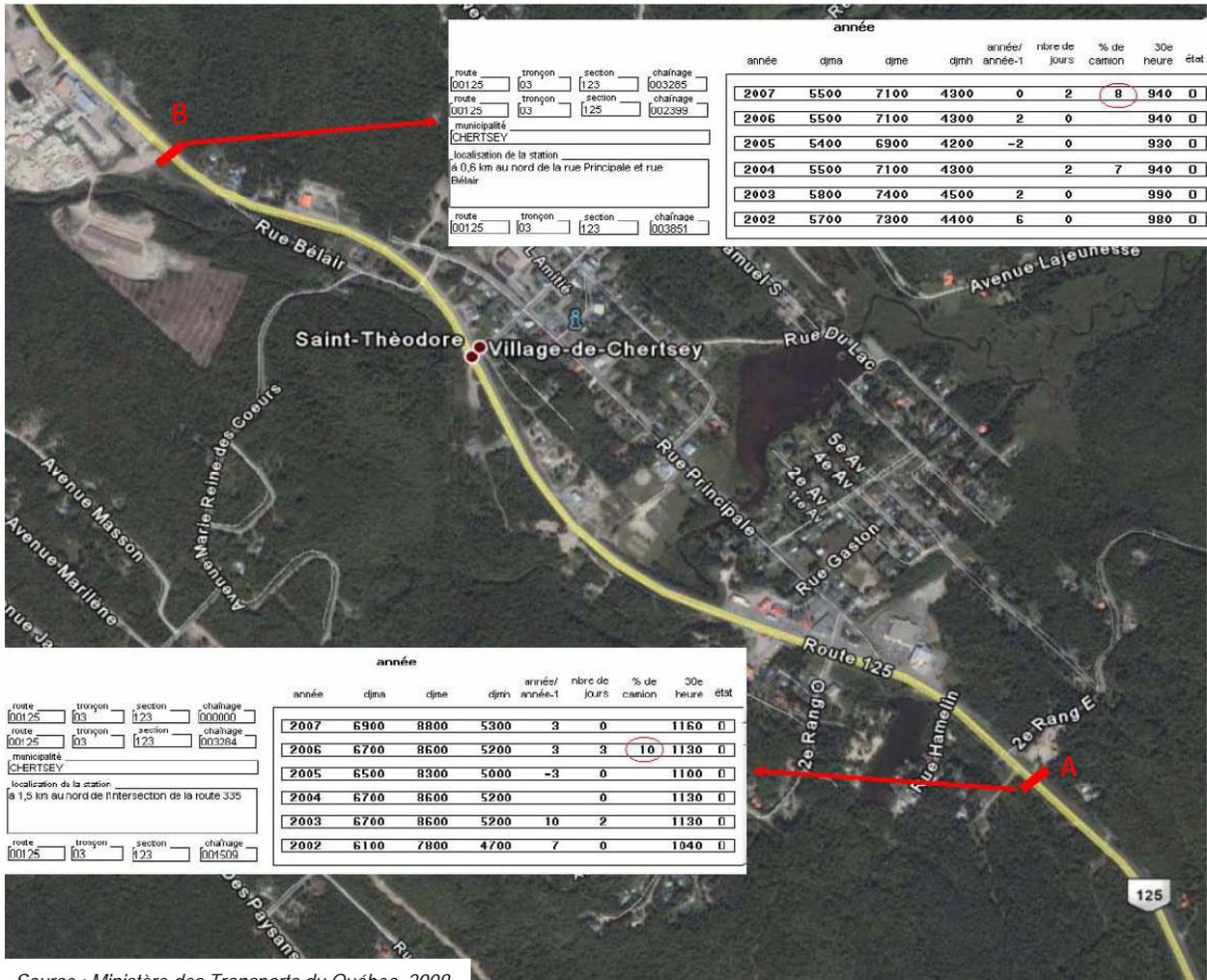
circulation concentrés sur la route 125 et qui s'arrêtent à Chertsey. En effet, le trafic sur la route 335, entre Chertsey et Saint-Calixte et celui sur la route 341 entre Chertsey et Rawdon sont moins importants, car seulement 2 040 et 3 100 djma sont relevés.

Carte 10 Débits de circulation analysés par le MTQ en 2006



Note : Cette carte présente des estimations portant sur les débits journaliers moyens annuels (djma) en 2006. Le djma (débit journalier moyen annuel) est une estimation du débit journalier pour une journée moyenne en 2006. Ce débit est calculé selon le total des deux directions de circulation. Source : MTQ, 2006

Carte 11 Débits de circulation analysés par le MTQ entre 2002 et 2007



Source : Ministère des Transports du Québec, 2008

La carte 11 présente les données de circulation sur la route 125 à la hauteur du village de Chertsey. Les deux tableaux présentent le djma, le djme, le djmh et le pourcentage de camions relevés à deux endroits précis de la route 125 entre 2002 et 2007.

On constate une diminution du djma entre le point A et le point B de 2002 à 2007 (passage de 6 900 djma en 2007 à 5 500), ce qui montre que la destination finale d'une partie des véhicules est Chertsey.

Le djme représente les données de circulation en période estivale. En 2007, il atteint 8 800 djme au point A et 7 100 djme au point B : ces informations révèlent une circulation très importante en période estivale, ceci dû aux nombreux villégiateurs qui se rendent à Chertsey.

Le djmh traduit les données de circulation en période hivernale. En 2007, il atteint 5 300 djmh au point A et 4 300 djmh au point B : ces données sont moindres que les djma et djme, Chertsey étant moins achalandée en période hivernale.

Au sein de la MRC de Matawinie, un **réseau de transport en commun** géré par le Conseil Régional de Transport de Lanaudière (CRTL) dessert dix municipalités matawiniennes selon trois parcours d'autobus régionaux : axe Saint-Donat/Chertsey/Montréal, axe Saint-Michel-des-Saints/Joliette/Montréal et axe Rawdon/Joliette. La municipalité de Chertsey est desservie par le premier axe d'autobus qui dessert aussi Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Entrelacs, Rawdon, Sainte-Julienne, Saint-Esprit, Saint-Roch-de-L'Achigan, Mascouche et Montréal. Cette ligne prévoit environ 3 aller/retour par jour sauf le vendredi où 6 bus partent de Montréal et le dimanche où 4 bus partent de Saint-Donat. De Chertsey vers Montréal, le tarif est d'environ 30 \$ aller/retour. Les municipalités de Saint-Côme, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Damien et Sainte-Marcelline-de-Kildare ne sont pas desservies.

Un **réseau de transport adapté** dessert également Chertsey, car le 9 octobre 2002, le Conseil de la MRC de Matawinie a acquis compétence en matière de transport adapté. Toutes les municipalités de la MRC de Matawinie sont concernées. Ce service est en opération 7 jours sur 7. Il s'adresse aux personnes qui présentent les incapacités suivantes :

- Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante, et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales,
- Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

Les transports sont effectués par : minibus adaptés, voitures taxis, taxis adaptés.

3.4 Sites d'intérêt

Il n'existe pas de territoire d'intérêt spécifiquement faunique aux alentours de Chertsey, car ceux qui se trouvent dans les municipalités de Chertsey, Entrelacs et Saint-Alphonse-Rodriguez et qui pourraient y prétendre sont tous intensément occupés par la villégiature. Néanmoins, on retrouve des territoires pouvant représenter un intérêt en complément avec la foresterie, soit un territoire sensible, dans le canton de Cathcart, situé dans l'angle des municipalités de Chertsey, Saint-Côme et Saint-Alphonse-Rodriguez, des territoires de ravage de cerfs de Virginie, à Chertsey, Rawdon, Saint-Côme et Sainte-Émélie-de-l'Énergie et des milieux aquatiques et humides (protection du touladi, un poisson des lacs profonds du Québec).

Tableau 3 Habitat faunique au sein de la MRC de Matawinie

Municipalités	Milieux aquatiques et humides					Milieux terrestres	
	Touladi	Ouananiche	Aire de concentration d'oiseau	Héron	Espèce menacée	Cerf de Virginie	Espèce menacée
Chertsey	2					1	
Entrelacs	1						
Notre-Dame-de-la-Merci	2						
Rawdon				1		1	
Saint-Alphonse-Rodriguez	2						
Saint-Côme	1					1	
Saint-Damien							
Saint-Donat	3						
Sainte-Béatrix							
Sainte-Émélie-de-l'Énergie						1	
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1						
Saint-Félix-de-Valois							1
Saint-Jean-de-Matha							
Saint-Michel-des-Saints	5	1	2				
Saint-Zénon	5	3	2	1			
TNO	24		1	4			
TOTAL	46	4	5	6	0	4	1

Source : MRC de Matawinie, PSAR II, juin 2005

Le noyau institutionnel est le secteur patrimonial du village et regroupe les bâtiments ayant une valeur historique et une qualité architecturale intéressante. La MRC de Matawinie a également recensé des sites d'intérêt naturel (récréatifs, géologiques, fauniques) et le patrimoine anthropique (ensembles patrimoniaux, ensembles et sites architecturaux) de la municipalité de Chertsey selon les données du tableau 4 suivant.

Tableau 4 Site d'intérêt naturel et patrimoine anthropique de Chertsey

SITES D'INTÉRÊT NATUREL				
T	R	A/a	P	SITES RÉCRÉATIFS
PLAGE				
			P	du lac Godon
			P	du lac Couture
			P	du lac Chertsey
			P	du lac Beaulac
CHUTE ET CASCADE				
			P	chutes Burton
				chute à Miron
	R			chute à Michel
	R		P	chute du chemin Rochon
T				les trois chutes du ruisseau du Nord
T				chute du ruisseau Baulne
T				chute du ruisseau Noir
ÉTANG				
		/a	P	Dupuis
POINT DE VUE				
			P	de la chute Burton
	R		P	du lac à Lunette
	R		P	du lac Godon
				de l'observatoire du lac Chertsey
				les trois points de vue de la crête Morainique
PENTE DE SKI				
	R		P	montagne à Miron
	R			mont Baulne
	R			mont de l'Ours

SITES GÉOLOGIQUES				
CRÊTE				
T	R			segment de la moraine de St-Narcisse
FALAISE				
VERROU				
GROTTE				
AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE				
		/a	P	le till de Chertsey
SITES FAUNIQUES				
AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE				
	R	/a	P	le ravage de chevreuils
AIRE DE CONFINEMENT DE L'ORIGINAL				
AIRE PROPICE À LA SAUVAGINE				
PATRIMOINE ANTHROPIQUE				
ENSEMBLES PATRIMONIAUX				
	R	A	P	le noyau du village
ENSEMBLES ET SITES ARCHITECTURAUX				
		A	P	le sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs
		A	P	la communauté de Beaulac
SITES CULTURELS				
SITES HISTORIQUES				
SITES ARCHÉOLOGIQUES				

Source : MRC de Matawinie, PSAR II, juin 2005

T = territoire d'intérêt récréatif

R = attrait régional

A/a = aménagé/accessible

P = à moins de 2 km du réseau routier régional

3.5 Contraintes territoriales

3.5.1 Contraintes naturelles

Les contraintes naturelles sur le territoire de la municipalité de Chertsey sont localisées au sein de la carte 1 « Milieux naturel et physique » en annexe.

- Les zones inondables touchent différents secteurs :
 - le long de la rivière Ouareau,
 - dans le secteur du Pont du Gouvernement, le long de la rivière Jean-Venne,
 - le début de la rivière Burton,
 - au sein du village, le secteur du Lac Dupuis.



Lac Dupuis



- Les zones humides répertoriées par la société de conservation Canards Illimités Canada.

Selon les données provenant du SADR de la MRC de Matawinie adopté en 2009, le périmètre urbain est peu affecté par ces contraintes naturelles qui ne concernent que 2 hectares de son territoire.

3.5.2 Contraintes anthropiques

Une contrainte anthropique est définie comme étant un immeuble ou une activité humaine dont la présence ou l'exercice sur le territoire fait en sorte que l'occupation du sol à proximité est soumise à des limitations majeures pour des raisons de sécurité publique ou de bien-être général. Des contraintes présentes sur le territoire de Chertsey peuvent affecter la vie des résidents. Sont recensés sur le territoire, par la MRC de Matawinie, 18 types de contraintes qui requièrent des normes d'aménagement spécifiques afin d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des citoyens :

- Deux contraintes concernant le camionnage lourd (bois et sable),
- Une route ayant un débit supérieur à 5 000 DJMA,
- Une ligne de transport d'énergie,
- 6 contraintes concernant des sablières,

- 2 contraintes concernant des scieries,
- Un centre de tri des matières recyclables et une plate-forme de compostage gérés par la RITDM (Régie Intermunicipale de Traitement des déchets de la Matawinie),
- Une usine de traitement des boues,
- Une usine de traitement des eaux usées,
- Deux dépôts de carcasses automobiles et de neige usée,
- Un dépotoir fermé.

4. Portrait socio-économique

4.1 Population

En 2004, la région de Lanaudière comptait 413 611 habitants et représentait 5,5 % de la population du Québec, ce qui faisait d'elle la cinquième région la plus peuplée. L'âge moyen étant de 36,2 ans, la région se retrouvait parmi les régions les plus jeunes du Québec ⁵. En 2007, la population de Lanaudière s'établit à 445 188 habitants ⁶ et les villes de Terrebonne et de Repentigny sont les plus peuplées de la région, car elles atteignent, en 2006, respectivement 94 703 et 76 237 habitants.

4.1.1 Évolution démographique

Comme ce fut le cas pour la MRC de Matawinie et la plupart des municipalités la constituant, la population de la municipalité de Chertsey a connu une croissance démographique très importante entre 1996 et 2006 (29,92%). Selon le tableau 7, la population de Chertsey a évolué très rapidement ces dernières années (entre 2001 et 2006, croissance de 21,74%). En 2006, la population locale s'élève à 5 006 habitants, ce qui représente un peu plus de 10% de la population régionale (49 717 habitants). Selon le décret annuel du gouvernement du Québec paru en janvier 2010, basé sur le recensement de Statistiques Canada et une estimation de la population au 1^{er} juillet 2009, la population de Chertsey totalisait 5 135 habitants en 2009.

Avec une superficie de 313,22 kilomètres carrés et une densité de 15,98 habitants/km², la municipalité de Chertsey possède une densité plus élevée qu'à l'échelle régionale (5,20) et provinciale (5,56).

Tableau 5 Évolution de la population de 1996 à 2006

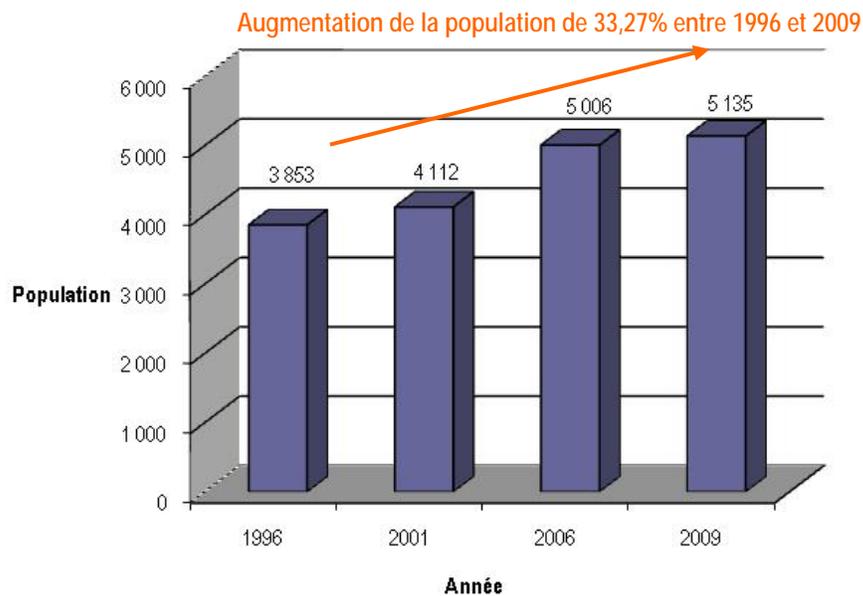
Population	Chertsey	MRC de Matawinie	Province de Québec
1996	3 853	41 314	7 138 795
2001	4 112	43 093	7 237 479
2006	5 006	49 717	7 546 131
Variation 2001-2006 (%)	21,74	15,37	4,30
Variation 1996-2006 (%)	29,92	20,34	9,43
Densité de la pop. (hab./km ²)	15,98	5,20	5,56
Superficie en km ²	313	10 615	1 356 367

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 1996, 2001 et 2006 et MAMROT

⁵ Source : Institut de la Statistique du Québec, profil de la région de Lanaudière, 2004

⁶ Source : Institut de la Statistique du Québec, profil de la région de Lanaudière, 2007

Figure 1 Évolution de la population de Chertsey de 1996 à 2009



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 1996, 2001 et 2006 ; Décret de la population 2010, MAMROT

D'après l'institut de la Statistique du Québec, la MRC de Matawinie présente une perspective démographique positive (28,6%) entre 2001 et 2026, plus élevée que celle de la région de Lanaudière (17,5%).

Selon la figure 1, la population de la municipalité de Chertsey a connu une hausse continue entre 1996 et 2009. Les ménages sont composés de 2,1 personnes en 2006 ⁷.

En 2006, le tableau 6 et la figure 2 suivants montrent que les groupes d'âge de la population de Chertsey sont sensiblement différents que ceux de la MRC de Matawinie en représentativité. Le groupe des 25-54 ans représente 40,5% de la population de Chertsey, et celui des 55-74 ans, 33,4 % : le groupe 0-24 ans représente seulement 20,3% de la population totale, ce qui signifie que Chertsey est une municipalité vieillissante, comparée à la MRC de Matawinie qui compte 25% de jeunes et à la province de Québec qui avoisine les 30%. De plus, la population de Chertsey dénote un vieillissement marqué au cours de ces dernières années dû au phénomène de villégiature : un grand nombre de personnes âgées de 55 ans et plus viennent s'établir à Chertsey au sein de résidences secondaires ou permanentes.

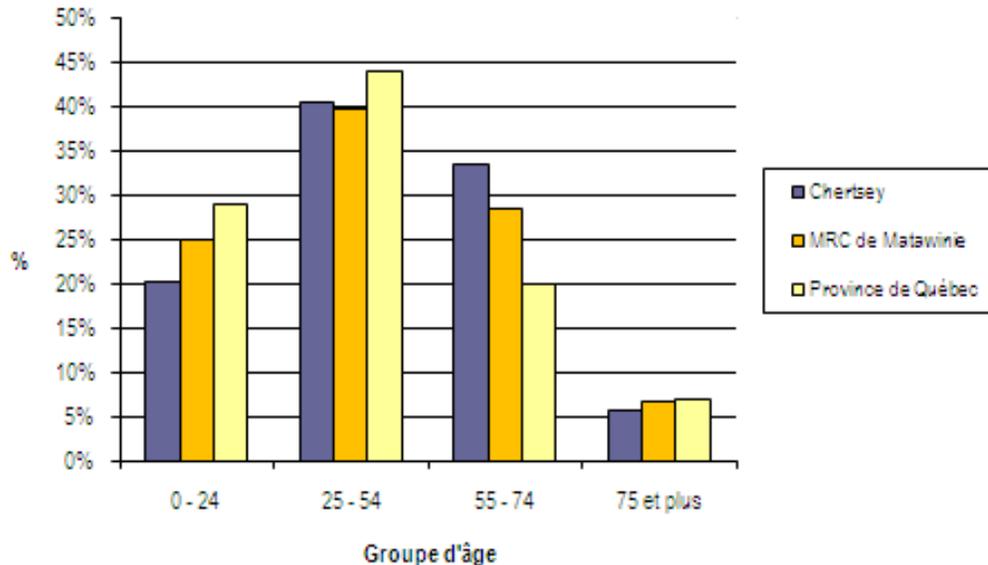
⁷ Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Tableau 6 Profil démographique selon l'âge de la population en 2006

Groupe d'âge	Chertsey	MRC de Matawinie	Province de Québec
0 - 24	1 015 (20,3%)	12 430 (25%)	2 199 680 (29%)
25 - 54	2 025 (40,5%)	19 750 (39,7%)	3 313 740 (44%)
55 - 74	1 675 (33,4%)	14 205 (28,6%)	1 536 125 (20%)
75 et plus	290 (5,8%)	3 320 (6,7%)	496 590 (7%)
Total	5 005 (100%)	49 715 (100%)	7 546 135 (100%)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Figure 2 Profil démographique selon l'âge en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

4.1.2 Constructions résidentielles

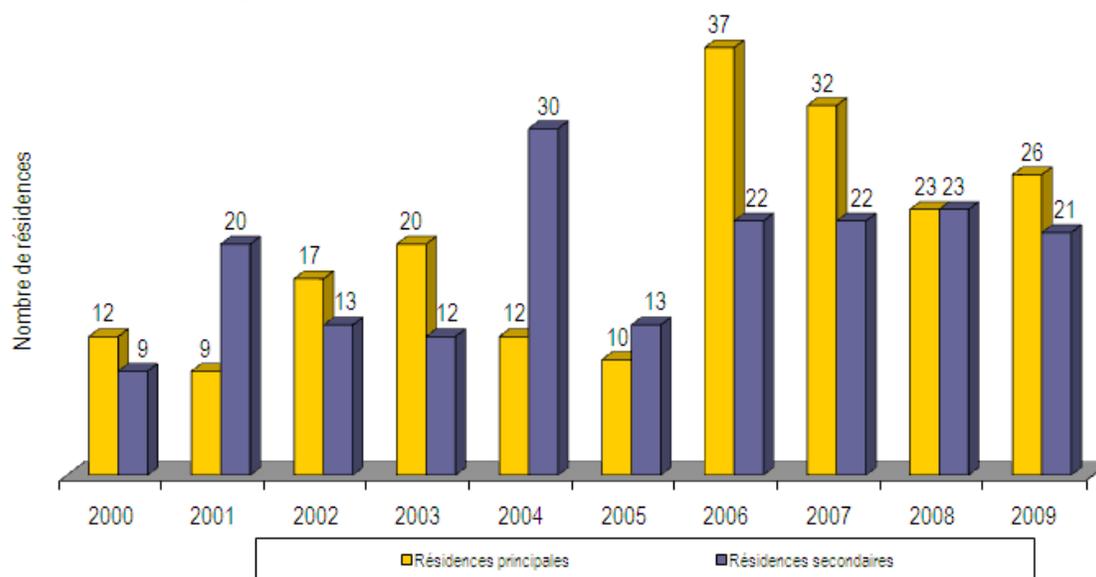
On dénombre de nombreux permis accordés pour des constructions résidentielles principales et secondaires au sein de la municipalité de Chertsey entre 2000 et 2009 (383 constructions neuves au total).

Entre 2000 et 2009, le rythme de la **construction domiciliaire** principale et secondaire a été très soutenu : les années 2000 à 2009 totalisent 198 résidences principales et 185 résidences secondaires. Entre 2000 et 2004, le rythme de construction a été continu, mais croissant puis de 2005 à 2009, il s'accélère : 23 constructions en 2005, 59 en 2006, 54 en 2007, 46 en 2008 et 47 en 2009.

Selon les données de la municipalité de Chertsey, le rythme du développement de la municipalité se chiffre à **1,3 construction par année** au sein du périmètre urbain et à **37 constructions par année** hors du périmètre urbain tout type de construction confondu.

Le rythme de construction dans le **secteur de la résidence secondaire** est aussi actif que celui de la résidence principale. À données équivalentes, 198 nouvelles résidences principales ont été érigées depuis 2000 contre 185 nouvelles résidences secondaires.

Figure 3 Évolution des nouvelles constructions de résidences principales et secondaires à Chertsey entre 2000 et 2009



Source : Municipalité de Chertsey, 2000 à 2009

Selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2010, la municipalité de Chertsey compte 4 422 logements dont 3 057 occupés par des résidents habituels, 1 029 résidences de villégiature, 129 maisons mobiles et habitations en commun et 154 autres immeubles résidentiels. Selon les données de Statistique Canada de 2006, les maisons individuelles non attenantes représentent 96% du total des logements privés occupés. Considérant la faible proportion des logements locatifs (11,5% de l'ensemble des logements), la structure résidentielle est peu favorable au maintien des jeunes travailleurs ou des personnes possédant de faibles ressources pour accéder à la propriété.

La municipalité compte 3 fois plus de résidences principales que de résidences de villégiature (respectivement 3 057 et 1 029). Durant ces dernières années, de nombreux habitants de Chertsey ont acheté des chalets saisonniers aux pourtours des lacs, les ont démolis, ou fortement rénovés, et ont aménagé des résidences secondaires, plus hauts de gamme, habitables à l'année et qui se sont transformées en résidences principales.

D'après les données de Statistique Canada datant de 2006, 1 855 logements ont été construits avant 1986 (ce qui représente 42% de l'ensemble des logements), ayant ainsi plus de 20 ans d'existence. Environ 14% des logements privés occupés ont besoin de réparations majeures et l'ensemble de ces logements comprend 5,4 pièces en moyenne.

Enfin, la valeur moyenne des logements possédés s'élève à 113 127\$, soit 16 635\$ de moins que la valeur des logements de la MRC de Matawinie (129 762\$) et près de 69 272\$ de moins que dans l'ensemble du Québec (182 399\$).

4.1.3 Développement de la villégiature

La villégiature joue un rôle important à Chertsey : la municipalité compte plus de 125 lacs et cours d'eau dont les berges sont pour la plupart habitées par des résidences principales et secondaires.

Comme il a été détaillé page 19, Chertsey compte 1 029 résidences secondaires et 129 maisons mobiles ou roulottes en 2009.

Tableau 7 Sommaire du rôle d'évaluation 2010

Vocation	Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2010		Nombre de bâtiments principaux	
	\$	%	Nombre	%
Résidentielle	399 118 800	72,56	3 264	34,98
Commerciale et de services	12 562 300	2,28	39	0,42
Industrielle	2 970 400	0,54	3	0,03
Villégiature	68 104 100	12,38	1 158	12,41
Cult. récréative et de loisirs	1 931 600	0,35	8	0,09
Agricole	2 066 500	0,38	20	0,21
Exploitation forestière	0	0,00	0	0,00
Exploitation minière	97 100	0,02	1	0,01
Forêts inexploitées (pas de réserve) et terrains vagues	62 638 600	11,39	4 576	49,04
Transport et services publics	570 700	0,10	262	2,81
Total	550 060 100	100	9 331	100,00

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2010 de la municipalité de Chertsey

Ces résidences secondaires représentent 61 879 400 \$ soit plus de 11% de l'assiette fiscale de la municipalité. La fonction principale de la municipalité est la fonction résidentielle qui représente 399 118 800 \$ soit plus de 72% de l'assiette fiscale de la municipalité.

Une étude précise du rôle d'évaluation 2008 de la municipalité de Chertsey portant strictement sur les résidences secondaires a montré que les propriétaires de ces résidences possèdent leur résidence principale essentiellement dans les régions de Montréal à hauteur de 41%, Lanaudière à hauteur de 30% (Chertsey, Repentigny, Terrebonne, etc.), Montérégie à hauteur de 10% (Longueuil, etc.).

Tableau 8 Provenance des propriétaires de résidences secondaires

Provenance des propriétaires par région administrative	Nombre de résidences secondaires	%
Québec		
Bas St Laurent	12	1%
Capitale Nationale	1	0%
Centre du Québec	21	2%
Estrie	2	0%
Lanaudière	354	30%
Laurentides	76	6%
Laval	84	7%
Mauricie	2	0%
Montérégie	115	10%
Montréal	478	41%
Outaouais	1	0%
Saguenay Lac St Jean	4	0%
Canada (hors Québec)		
Ontario	16	1%
Nouveau-Brunswick	2	0%
Alberta	1	0%
Étranger		
USA	5	0%
Union Européenne (France, Écosse)	2	0%
TOTAL	1 176	100%

Source : Rôle d'évaluation 2008 de Chertsey

La municipalité est dans une phase de stabilité en ce qui a trait au développement de la villégiature. Selon le tableau précédent et les éléments suivants, les projets de villégiature en cours sont au nombre de 4 à Chertsey (source : Municipalité de Chertsey) :

- Un promoteur privé a le projet de développer le tour du lac Clermoustier, déjà équipé en réseaux et situé à l'est de la municipalité : la phase 1 prévoit la commercialisation de 40 terrains d'une superficie de 1 500 m² environ chacun,
- Un autre projet concerne la partie Est du Lac à Lunettes situé à l'ouest du village de Chertsey et le développement de 7 à 8 terrains de grandes superficies (3 000 m² minimum),
- Un projet de villégiature serait localisé le long du lac Godon à l'est de la municipalité sur l'emplacement d'un ancien camp de vacances fermé. Ce projet n'a pas encore été défini,
- Enfin, un projet est en cours aux lacs Charlevoix et McGuire.

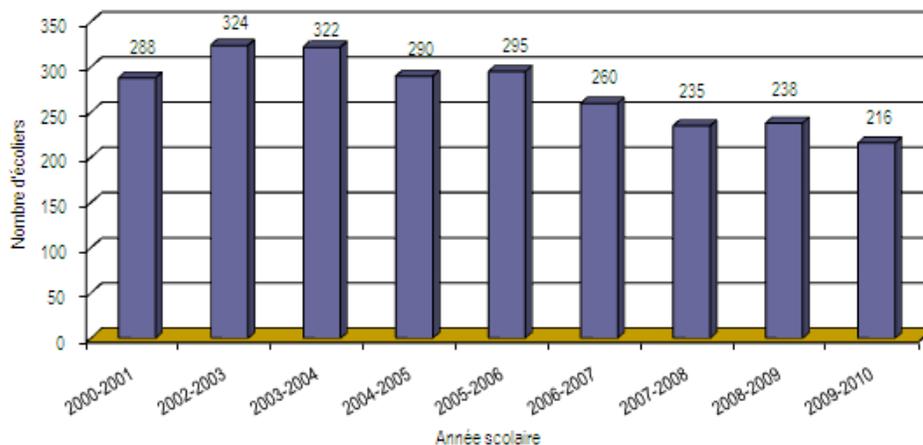
4.2 Scolarité et formation

École Primaire

Chertsey fait partie de la Commission Scolaire des Samares et accueille au sein de son village, l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey. De plus, un service de garde en milieu familial, le CPE La Chenille, est localisé au sein du noyau urbain. Historiquement, la première école du village a été construite en 1923 sous l'autorité de la Commission scolaire de Chertsey. Puis, en 1937, quatre sœurs de la Congrégation sont venues s'installer à Chertsey et ont commencé l'enseignement. C'est en 1955 que sera construite l'école actuelle qui a été agrandie en 1992.

La baisse du bassin démographique, l'exode des jeunes et le vieillissement de la population sont des facteurs qui influent sur les inscriptions scolaires de l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey.

Figure 4 Inscriptions scolaires à l'école Saint-Théodore-de-Chertsey, 2000 à 2010



Source : École Saint-Théodore-de-Chertsey, 2000 à 2008

Depuis 2000, les inscriptions scolaires de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey ont évolué à la hausse et à la baisse entre 324 (2002-2003) et 216 élèves (2009-2010). Pour l'année scolaire 2009-2010, l'école compte 216 élèves, soit l'un des effectifs les plus bas depuis 2000. Entre 2000 et 2010, le nombre d'élèves a donc baissé en absolu de 25%.

École secondaire

Les écoles secondaires publiques les plus proches sont la Polyvalente Des Chutes à Rawdon (16 kilomètres) et l'école secondaire du Havre-Jeunesse à Sainte-Julienne (26 kilomètres). À l'école des Chutes, il est dénombré plus de 700 élèves répartis entre les niveaux secondaires 1 à 5. Il est intéressant de noter que plus de 80% des élèves quittant l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey vont à l'école secondaire du Havre-Jeunesse de Sainte-Julienne, située plus loin de Chertsey que celle de Rawdon, qui accueille également des

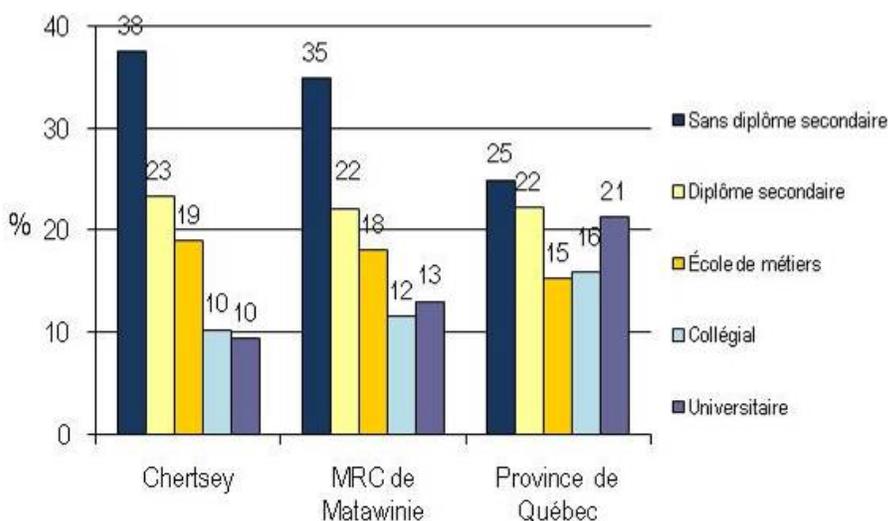
enfants de Saint-Calixte et de Sainte-Julienne. Il existe aussi un collège privé mixte d'enseignement secondaire dirigé par les Clercs de Saint-Viateur : le collège Champagneur situé à Rawdon.

Selon les données 2006 de Statistique Canada, le pourcentage de la population de Chertsey ne disposant pas de diplôme secondaire (38%) est relativement important, comparativement à celui de la MRC qui est déjà très élevé, en se chiffrant à 35%.

Concernant les diplômes secondaires, les certificats ou diplômes d'écoles de métier et les diplômes d'études collégiales, Chertsey affiche des proportions équivalentes comparé à la MRC de Matawinie et à la province du Québec. La proportion possédant un diplôme secondaire s'établit à 23 %, ce qui est quelque peu supérieur aux proportions de la MRC (22%) et du Québec (22%). Quant aux certificats ou aux diplômes d'une école de métiers, 19% de sa population de 15 ans et plus a acquis ces études professionnelles et pour les diplômes de niveau collégial, la proportion est de 10% pour Chertsey, 12% pour la MRC et 16% pour le Québec.

Le pourcentage de la population de la municipalité détenant un niveau universitaire est nettement inférieur (10 %) à celui de la MRC (13%) et à celui de la moyenne provinciale (21 %).

Figure 5 Plus haut niveau de scolarité atteint – population de 15 ans et plus



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

4.3 Marché du travail

4.3.1 Indicateurs du marché du travail

Selon les indicateurs de la population active, le marché de l'emploi de Chertsey présente des caractéristiques différentes de ceux de la MRC et du Québec.

Tableau 9 Comparaison avec les indicateurs du marché du travail régionaux et provinciaux

	Chertsey	MRC de Matawinie	Province de Québec
Taux d'activité (%)	47,5	54,6	64,9
Taux d'emploi (%)	42,1	49,4	60,4
Taux de chômage (%)	11,2	9,5	7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

En 2006, la population active de Chertsey s'élève à 2 095 personnes, elle affiche une performance moyenne sur le marché du travail. En effet, le taux d'activité ⁸, se situant à 47,5%, est nettement inférieur à celui de la MRC de Matawinie (54,6%). De même, le taux d'emploi ⁹ de la municipalité à 42,1% est inférieur à celui de la MRC (49,4%). Le taux de chômage ¹⁰ de Chertsey s'élève à plus de 11%, soit plus de 4 points au-dessus de celui du Québec qui s'élève à 7% et 1,7 point en dessous de celui de la MRC de Matawinie. Par rapport au recensement de 2001 (18,4%), le taux de chômage de 2006 (11,2%) a baissé de 7,2 points de pourcentage.

Tableau 10 Principaux indicateurs du marché du travail de Chertsey

	2001	2006
Population totale de 15 ans et plus	3 550	4 415
Population active	1 466	2 095
Personnes occupées	1 193	1 860
Chômeurs	273	235
Inactifs	2 084	2 320
Taux d'activité	41,3%	47,5%
Taux d'emploi	33,6%	42,1%
Taux de chômage	18,4%	11,2%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Les revenus à Chertsey sont largement en deçà de ceux observés sur l'ensemble du territoire de la Matawinie. En effet, les ménages gagnent un revenu médian ¹¹ de 34 897\$ (39 569\$ pour la MRC) alors que le revenu médian des familles s'élève à 39 370\$, soit environ 7 500\$ en dessous du revenu médian de la MRC et environ 19 300\$ en dessous de celui de la province (figure 6). Dans la figure suivante, tous les revenus médians sont

⁸ Le taux d'activité réfère au pourcentage de la population active pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2007) par rapport aux personnes de 15 ans et plus excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

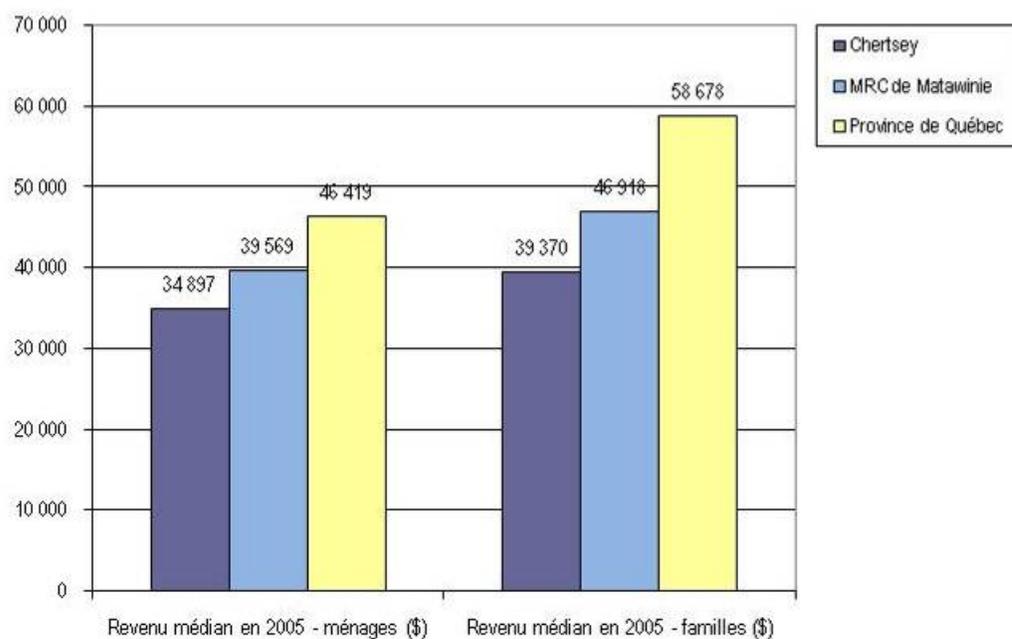
⁹ Le taux d'emploi réfère au pourcentage de la population occupée au cours de la semaine comme pour le taux d'activité.

¹⁰ Le taux de chômage réfère au pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine comme pour le taux d'activité.

¹¹ Le revenu médian est le montant qui divise la ventilation du revenu, trié par la grosseur du revenu, en deux moitiés. Les revenus de la première moitié sont en dessous de la médiane, tandis que la deuxième moitié est au-dessus de la médiane.

présentés selon la localisation des ménages et des familles. Il est à noter que la part de transferts gouvernementaux (pensions de vieillesse, prestations d'assurance-emploi, prestations fiscales pour enfants et autres revenus provenant de sources publiques) à Chertsey est très significative et comparable à celle de la MRC de Matawinie : elle représente plus de 25% sur la part du revenu total des personnes de 15 ans et plus, 21,3% pour la MRC alors qu'elle ne représente que 13% pour le Québec. La population inactive représente 52% de la population totale de 15 ans et plus à Chertsey, 45% pour la MRC de Matawinie et 35% pour le Québec, ce qui pourrait représenter une conséquence du vieillissement de la population.

Figure 6 Revenu médian en 2005



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

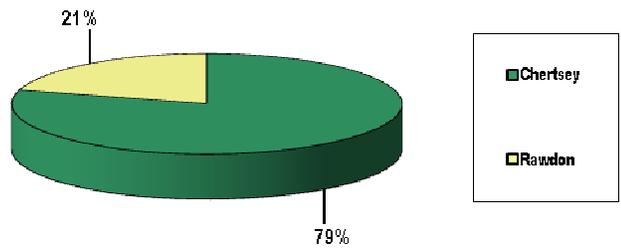
4.3.2 Navettage

Les statistiques sur le navettage analysent les mouvements pendulaires de population quant à leur lieu de résidence et de travail. Le recensement de 2006 (figure 7) indique que, sur un échantillon de 20% de la population active de 15 ans et plus, les emplois générés dans la municipalité de Chertsey (au nombre de 365) sont majoritairement comblés à 79% par des résidents de la municipalité (290 personnes) et à 21% par des travailleurs provenant de Rawdon (75 personnes). Ces données sont à nuancer, car il est à noter qu'en dehors de cet échantillon observé, des travailleurs proviennent également d'autres municipalités environnantes telles que Saint-Jacques, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Julienne, etc. La source des emplois de la municipalité est essentiellement locale.

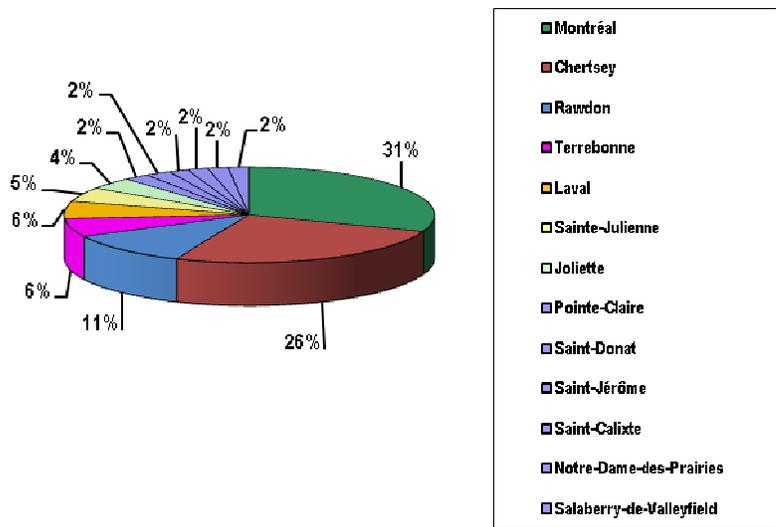
26% de la population ayant une résidence permanente à Chertsey privilégient leur municipalité comme lieu de travail. Parmi les données les plus significatives, retenons que 31% de la population active se déplace vers Montréal chaque jour, 11% vers Rawdon, et les suivants vers Terrebonne, Laval, Sainte-Julienne, Joliette, etc., créant ainsi un trafic journalier très important sur la route 125.

Figure 7 Trajectoires domicile-travail de la population de Chertsey

Origine de la main-d'œuvre venant travailler à Chertsey



Lieu de travail de la population de Chertsey



Note : Les données compilées portent sur un échantillon de 20 % de la population active de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail, pour les subdivisions de recensement où le nombre de navetteurs est supérieur ou égal à 20.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

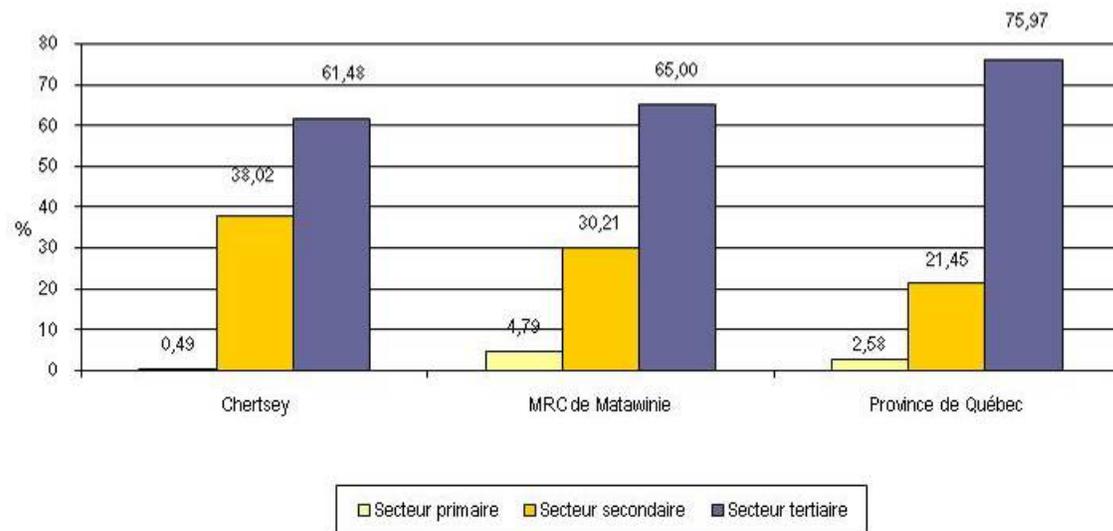
Notons que 66% de la population active occupée de Chertsey travaille à l'extérieur de la MRC de Matawinie. Ce sont les municipalités du sud de la Matawinie telles Saint-Félix-de-Valois, Rawdon, Chertsey, Saint-Alphonse-Rodriguez et Saint-Jean-de-Matha où un grand nombre de travailleurs occupe un emploi à l'extérieur de la MRC de Matawinie.

4.4 Activités économiques

La répartition de la population active de Chertsey par grands secteurs d'activités est illustrée à la figure 8 suivante.

La population active de Chertsey se démarque par un secteur tertiaire fort (61,48%), un secteur secondaire important (38,02%), et un secteur primaire inexistant (0,49%). Ces résultats sont majoritairement dus à la faiblesse du secteur industriel et au poids du secteur récréotouristique dominant dans cette municipalité. Cette structure de l'emploi diffère de celle de la MRC de Matawinie et de celle du Québec : en effet, la proportion du secteur primaire atteint 4,79% pour la MRC de Matawinie et la tertiarisation de l'économie de la province du Québec atteint 76% de la population.

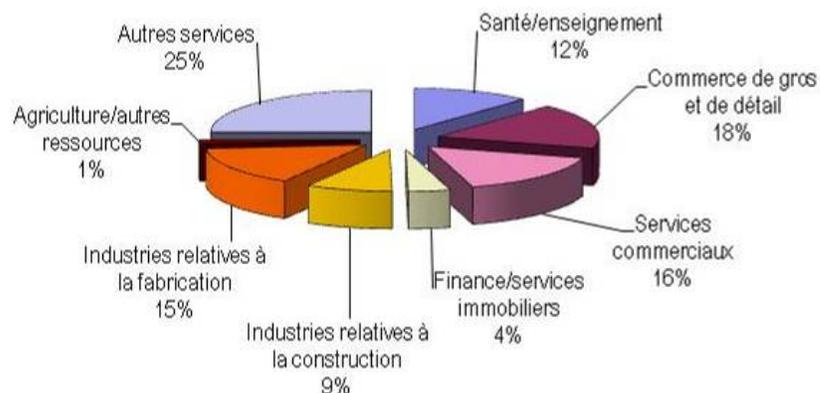
Figure 8 Population active selon les trois principaux secteurs d'activité en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Selon la figure 9 de la page suivante et la tertiarisation de l'économie de Chertsey, la population active œuvre en grande partie dans « les autres services » (25%), « les commerces de gros et de détail » (18%), les « services commerciaux » (16%) et « les industries relatives à la fabrication » (15%).

Figure 9 Population active selon les secteurs d'activité - 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

La municipalité de Chertsey compte 15 entreprises de 10 salariés et plus sur son territoire qui emploient environ 410 salariés permanents et 250 salariés temporaires à l'année :

- Les employeurs les plus importants sont le marché Provigo, le CLSC et l'entreprise Compo recycle (60 employés respectivement) suivis de la Corporation municipale de Chertsey (50 employés) et la scierie Jean Riopel (46 employés).
- Plusieurs des emplois sont saisonniers, ceux-ci étant liés principalement au secteur touristique.

Tableau 11 Entreprises de Chertsey de plus de 10 salariés Source : municipalité de Chertsey, en février 2009

Typologie	Entreprise	Nombre d'employés en 2008	Nombre d'employés saisonniers en 2008
Administration publique	Municipalité de Chertsey	50	
Administration publique	Commission scolaire des Samares - École St-Théodore	30	
Garderie	Centre de petite enfance la Chenille	14	
Alimentation	Marché Provigo Robert Desrochers	60	
Restauration et hébergement	Patate Marco	12	
Institutions financières	Caisse populaire Desjardins Ouareau	10	
Entrepreneurs généraux	Les entreprises Roland Morin	12	
Matériaux de construction	Centre de rénovation Patrick Morin	40	
Recyclage et récupération	Compo recycle	60	
Scierie	Jean Riopel Inc.	46	
Santé	Centre Clear Haven	20	
Santé	CLSC Matawinie	60	
Tourisme et loisirs	Camp Boute-en-train		80 été - 22 hiver
Tourisme et loisirs	Camp familial Saint-Urbain		30 été - 10 printemps - 10 automne - 2 hiver
Tourisme et loisirs	Camp Mariste		11 réguliers - 75 à 95 saisonniers
TOTAL		414	250

La municipalité compte, sur l'ensemble de son territoire, une cinquantaine de commerces et services répartis dans les domaines suivants :

- Alimentation,
- Artisanat,
- Automobile entretien,
- Construction et rénovation, entrepreneurs généraux, matériaux de construction,
- Immobilier,
- Institution financière,
- Recyclage et récupération,
- Santé,
- Services professionnels,
- Tourisme et loisirs.

En matière d'hébergement et restauration, peu d'infrastructures sont présentes au sein de la municipalité. Chertsey compte 4 restaurants... :

- Le domaine des Cerfs,
- La Rôtisserie chez Normand,
- Le restaurant Matawinie,
- Le restaurant Marco.

... et 5 hébergements :

- Deux résidences de tourisme : le Domaine Mon Calme et les chalets du lac Grenier,
- Trois centres de vacances : le Camp Boute-en-Train, le Camp familial Saint-Urbain et le Camp Mariste.

Le profil socio-économique en bref

- En 10 ans, de 1996 à 2006, la population a augmenté de près de 30% en passant de 3 853 à 5 006 habitants. Cette nouvelle population travaille hors du territoire de la MRC et choisit cette portion du territoire comme lieu de résidence,
- Entre les deux derniers recensements (2001 et 2006), la population a gagné 894 habitants. La population actuelle représente environ 10% de la population régionale,
- Entre 2001 et 2026, les perspectives démographiques de l'institut de la Statistique du Québec prévoient une augmentation de 28,6% de la population,
- La population est relativement vieillissante, car 40,5% est âgé entre 25 et 54 ans, 33,4% est âgé entre 55 et 74 ans. Ce facteur peut être généré par le nombre de résidences de villégiature. Depuis 2000, l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey a vu ses effectifs diminuer de 17,36%,
- Le rythme de la construction dans les secteurs résidentiels et de villégiature est très actif depuis 2000 : 7 résidences permanentes au sein du périmètre urbain (0,9 construction par année) et 163 hors du périmètre urbain (36,4 constructions par année),
- 38% de la population de Chertsey ne détient pas de diplôme secondaire. Concernant les diplômes secondaires, d'écoles de métiers et d'études collégiales, les proportions sont équivalentes à celles de la MRC de Matawinie et de la province,
- Les taux d'activité et d'emploi de la municipalité sont inférieurs à ceux de la MRC, le taux de chômage en 2006 (11,2%) est bas comparé à celui de 2001,
- Les emplois générés dans la municipalité sont comblés majoritairement par les résidents de Chertsey (79%). Cependant, un navetage important est observé entre les municipalités de Montréal, Rawdon, Terrebonne, Laval,
- L'économie locale est basée à 61,48% sur le secteur tertiaire, la population active travaille majoritairement dans les autres services (25%), les commerces de gros et de détail (18%), les services commerciaux (16%) et les industries relatives à la fabrication (16%),
- 15 entreprises de 10 salariés et plus sont présentes à Chertsey et emploient 414 salariés permanents en 2008 et 250 salariés saisonniers.

5. Revue des planifications existantes

La revue des différents plans de développement permet de voir comment les acteurs régionaux intègrent le territoire de Chertsey dans leur développement. Elle vise essentiellement à revisiter les exercices de connaissance et de planification effectués par les différentes organisations œuvrant au développement de Lanaudière et de la Matawinie et à en extraire les éléments qui pourraient conditionner le développement de Chertsey.

5.1 Schéma d'aménagement et de développement révisé – septembre 2009

Le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie a été adopté par le Conseil de la MRC en septembre 2009. Il devrait entrer en vigueur au courant de l'année 2010. Il constitue l'outil de gestion pour la planification du développement des municipalités.

Il présente les grandes orientations et le plan d'action relatifs au territoire de la MRC de Matawinie.

Les **grandes orientations** sont les suivantes :

1. Assurer un développement urbain ordonné et séquentiel pour maximiser l'utilisation du territoire et des infrastructures existantes à l'intérieur des périmètres d'urbanisation,
2. Consolider le développement des fonctions urbaines en tenant compte des potentiels et contraintes en place de manière à optimiser l'utilisation du sol,
3. Déterminer des périmètres d'urbanisation afin que ces derniers deviennent des outils efficaces pour le positionnement du noyau villageois, la consolidation des fonctions urbaines et la gestion de la croissance,
4. Encadrer le processus d'urbanisation associé au récréotourisme, à la villégiature et à certaines fonctions commerciales et industrielles, pour assurer une répartition adéquate de ces fonctions et soutenir le positionnement du périmètre d'urbanisation.

Le plan d'action suivant fait partie du schéma d'aménagement et de développement révisé et permet de mettre en œuvre les orientations.

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Agriculture	Caractériser la zone agricole décrétée et mettre en œuvre l'article 59 de la LPTAAQ	MRC de Matawinie Municipalités locales Comité consultatif agricole de la MRC UPA Lanaudière MAPAQ	♦	♦	
Agriculture	Étudier l'opportunité de réaliser un plan de développement de la zone agricole	MRC de Matawinie Municipalités locales Comité consultatif agricole de la MRC UPA Lanaudière MAPAQ		♦	♦
Zones de dangers naturels	Cartographier les zones inondables sur le territoire non organisé dans le cadre de projets de développement résidentiel et/ou de villégiature	MRC de Matawinie Service d'inspection TNO MDDEP MSP		♦	♦
Zones de dangers naturels	Cartographier les zones inondables dans le secteur Saint-Guillaume-Nord du territoire non organisé	MRC de Matawinie Service d'inspection TNO MDDEP MSP		♦	♦
Zone de dangers naturels	Cartographier les zones inondables pour les bassins versant de moins de 50 km ²	MRC de Matawinie Municipalités locales MDDEP MSP		♦	♦
Protection des zones d'ambiance sur le réseau routier	Caractériser les routes régionales et proposer des alternatives pour l'affichage. Proposer un projet d'affichage pour une image matawinienne.	MRC de Matawinie Municipalités locales CLD Matawinie Tourisme Lanaudière		♦	♦
Environnement	Amorcer la révision du plan de gestion des matières résiduelles de 2 ^e génération	MRC de Matawinie Municipalités locales MDDEP Recyc-Québec	♦	♦	
Couverture des risques	Mettre en œuvre le schéma de couverture des risques incendies	MRC de Matawinie Municipalités locales MDDEP MSP		♦	♦
Couverture des risques	Collaborer à la réalisation du schéma de sécurité civile	MRC de Matawinie Municipalités locales MDDEP MSP		♦	♦
Système d'information géographique	Actualiser le système d'information de la MRC afin de se doter d'une cartographie régionale informatisée	MRC de Matawinie Municipalités locales MAMROT	♦	♦	

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Gestion du territoire	Mettre en œuvre la délégation de gestion des baux de villégiature et des carrières, sablières sur les terres du domaine public	MRC de Matawinie MRNF Organismes du milieu	♦	♦	
Gestion du territoire	Réaliser des études pour la prise en charge des lots intramunicipaux	MRC de Matawinie MRNF Organismes du milieu	♦		
Gestion du territoire	Inventorier et classer les chemins forestiers sur le territoire non organisé	MRC de Matawinie Service d'inspection TNO MRNF Organismes du milieu	♦	♦	
Gestion du territoire	Participer activement à l'élaboration du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire	MRC de Matawinie CRÉ Lanaudière ZECS MRNF MAMROT MRC limitrophes	♦	♦	
Cohabitation territoriale	Participer activement aux travaux de la table sur les véhicules hors routes pour régler les problématiques de cohabitation des usages	MRC de Matawinie CRÉ Lanaudière MRNF MDDEP MAMROT MRC limitrophes UPA Lanaudière Organismes du milieu	♦		
Gestion de l'eau	Assurer l'arrimage entre le plan directeur de l'eau et le Schéma d'aménagement révisé (via le cadre régional de gestion de l'eau)	MRC de Matawinie Municipalités locales Organisme de bassin versant MRC limitrophes MDDEP	♦		
Territoire d'intérêt particulier	Évaluer les possibilités d'intégrer les résultats de la politique culturelle au Schéma d'aménagement	MRC de Matawinie Municipalités locales CLD Matawinie Organismes culturels	♦	♦	
Parcs régionaux	Assurer l'arrimage entre les plans d'aménagement et de développement des parcs régionaux et le schéma d'aménagement révisé	MRC de Matawinie SDPRM Comité de suivi interministériel	♦	♦	
Conformité	Élaborer un guide pour l'attribution de la conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales à l'égard du Schéma d'aménagement	MRC de Matawinie Municipalités locales	♦	♦	

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Concept Vélo	Création d'un comité de mise en œuvre du concept vélo	MRC de Matawinie Municipalités locales MTQ Tourisme de Lanaudière CRÉ Lanaudière Vélo Québec CDBL	♦	♦	
Protection des paysages	Cartographier les unités de paysages pour les rendre concordantes avec les orientations du Schéma d'aménagement révisé	MRC de Matawinie Municipalités locales	♦		

Source : MRC de Matawinie, SADR, septembre 2009

Au sein du Schéma d'aménagement et de développement révisé, plusieurs intentions régionales touchent la municipalité de Chertsey :

- Améliorer le segment de voirie du Rang 4, reliant le 7^{ème} Lac à Chertsey, à la limite intermunicipale de Saint-Alphonse-Rodriguez,
- Prioriser les améliorations du réseau routier et les interconnexions entre l'autoroute 25 et la route 125 (autoroute 25 entre St-Esprit et Chertsey et au nord de Chertsey),
- Porter une attention particulière au développement récréotouristique du territoire municipal : de nombreuses activités de plein air vont éventuellement voir le jour au sein du parc régional de la Forêt Ouareau et sur les territoires des municipalités de Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci (développement du réseau cyclable par exemple),
- Mettre en place une planification plus ciblée de la villégiature,
- Renforcer les noyaux villageois dans la perspective d'un accueil original et d'une pleine valorisation des particularismes locaux,
- Prioriser le passage d'un lien nord-sud via le Parc régional de la Forêt Ouareau en ce qui concerne l'établissement de corridors récréatifs motorisés.

5.2 Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la Forêt Ouareau – mars 2008

Le territoire de la Forêt Ouareau recouvre un peu plus de 160 kilomètres carrés de territoires, partagés entre cinq (5) municipalités, soit, Notre-Dame-de-la-Merci, Chertsey, Entrelacs, Saint-Côme et Saint-Alphonse-Rodriguez. Considérant l'occupation des territoires environnants, la Forêt Ouareau s'insère au cœur d'importantes aires de villégiature : du côté Sud, le vaste espace de villégiature s'étend sur les municipalités

d'Entrelacs, Chertsey et Saint-Alphonse-Rodriguez. Deux accès sont localisés sur le territoire de Chertsey : l'entrée de Grande Jetée, située dans le secteur Ouareau Sud (entre 3 000 et 5 000 personnes fréquentent ce site chaque été) et l'accès récréatif du hameau de Grande Vallée.

La totalité de la forêt Ouareau est constituée de terres publiques. Elle a été instaurée Parc régional en février 2003 par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. En mars 2008, un Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la forêt Ouareau a été élaboré par la MRC de Matawinie.

La forêt Ouareau est composée de trois types d'espaces :

- Les territoires et secteurs d'intérêt forestier propices à la production forestière couvrent une superficie de 138 km². Une partie de ces espaces sont sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ; 14 compagnies en sont bénéficiaires. On estime que la forêt peut fournir environ 20 000 m³ de bois aux usines, par année,
- Les territoires et secteurs d'intérêts fauniques (systèmes écologiques), pouvant représenter un intérêt pour la faune, sont déterminés à partir des concentrations de lacs de plus de 20 hectares. Les activités de prélèvement, via la chasse, la pêche et le piégeage, sont pratiquées depuis des années sur une base saisonnière,
- Les territoires et secteurs d'intérêts récréatifs sont représentés par une concentration de sites naturels, offrant un potentiel pour la récréation de plein air sous ses diverses formes. Ces espaces écotouristiques sont au nombre de 8 : la vallée de la Ouareau, le Grand Corridor, le massif du Pin Rouge, la vallée de Beurivage, le massif du Corbeau, les Baulnes, le massif de l'Ours et le Passage du Marcheur. Les principales activités pratiquées sont le camping, la randonnée pédestre, le vélo de montagne, la motoneige, le VTT, le canot-kayak, le ski de fond (100 km de sentiers, 3 refuges, 40 sites de camping semi-aménagés, etc.).

Le Plan d'aménagement présente 5 grandes orientations générales relatives à l'aménagement et à la gestion :

1. Développer une approche d'aménagement et de gestion, positionnant équitablement les vocations récréatives et forestières du Parc en élaborant un concept d'organisation permettant de valoriser les vocations récréatives et forestières, plus particulièrement par rapport au réseau routier principal,
2. Dans l'optique d'un développement durable, mettre de l'avant des modes d'aménagement récréatifs et forestiers, assurant la pérennité et l'harmonie avec les milieux naturels,
3. Proposer un cadre de gestion, intégrant les acteurs publics privés intéressés au Parc,
4. Dans l'optique d'un développement durable, favoriser un enracinement socio-économique dans le milieu en développant un partenariat avec les municipalités locales et les entreprises du milieu,

5. Définir des objectifs de gestion propres à l'administration du Parc en termes de récréation publique en rendant accessible et sécuritaire l'offre en activités récréatives et fauniques du Parc,
6. Mettre de l'avant une stratégie de promotion, impliquant les autres parcs régionaux et le Sentier national de même que les entreprises et organismes intéressés à travailler en synergie.

Les objectifs d'aménagement des espaces récréatifs sont les suivants :

- L'ouverture de la porte principale du Corbeau (Notre-Dame-de-la-Merci),
- Le développement du corridor récréatif du Corbeau, entre la porte principale du Corbeau et le Pont Suspendu,
- Le développement du corridor récréatif de « la Ouareau », entre le Pont Suspendu et la porte secondaire Ouareau Sud,
- L'ouverture du corridor récréatif de l'Ours, entre la porte secondaire Ouareau Sud et la porte principale d'Entrelacs.

La municipalité de Chertsey est concernée par ce Plan d'aménagement et de gestion, car le Parc régional est situé en partie à Chertsey et deux entrées sont localisées sur le territoire :

- Porte Ouareau Sud nommée aussi Grande Jetée,
- Secteur Ouareau Sud – Entrée du Hameau Grande-Vallée.

Notons qu'en 2008, la MRC et le CLD de Matawinie ont créé un organisme à but non lucratif, la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM), afin de planifier le développement touristique, de protéger et de mettre en valeur ses territoires naturels d'exception situés en terres publiques.

5.3 Plan Lanaudière 2010 – décembre 2004

Le Plan d'action touristique Lanaudière 2010 a été réalisé par l'Association Touristique Régionale Lanaudière, Tourisme de Lanaudière, en 2003 et mis à jour le 7 décembre 2004. À cette époque, il établissait le diagnostic suivant :

- une absence quasi totale de notoriété de la région,
- une qualité insuffisante des hébergements, voire une absence d'hébergement, un des taux d'occupation en hébergement les plus bas, une région d'excursionnistes,
- des lacunes au niveau de la signalisation et de l'affichage,
- quelques centres de villégiature de qualité, une variété de paysages,
- la forêt Ouareau représente un attrait existant à potentiel d'être un produit d'appel.

Les principaux objectifs à l'échelle de la région à l'horizon 2010 sont :

- d'attirer 2 millions de touristes en 2010, soit 100 000 nouveaux touristes Ontariens et Américains en 2008, 150 000 en 2009, 200 000 en 2010 afin d'être moins dépendants du marché québécois,
- de transformer 30 % des 818 000 excursionnistes (retombées de 50\$/jour approximativement) en touristes (retombées par jour : plus de 100\$/pers.),
- augmenter le taux d'occupation en hébergement (sur une base annuelle) de 47 % actuellement à 52 % en 2005, 60 % en 2007 et 65 % en 2010,
- augmenter la moyenne des nuitées de 2,3 en 1998 à 3,0 en 2010,
- augmenter la quantité et la qualité d'hébergement surtout dans le Sud,
- sur le marché québécois, passer de la 7^e place (sur 20 en 1998) à la 6^e en 2005 et la 5^e en 2007,
- sur le marché canadien, passer de la 8^e place à la 7^e en 2007 et la 5^e en 2010,
- sur le marché américain, passer de la 12^e place à la 10^e en 2007, 8^e en 2010,
- mettre en place de nouveaux sites de camping touristiques : 500 sites en 2010, particulièrement pour les motorisés,
- devenir une destination touristique (comme la motoneige pour les Américains) pas seulement une région de transit.

Les 3 des 7 priorités en 2005 étaient :

- Garantir le développement de l'offre touristique lanauoise en obtenant une entente spécifique en tourisme,
- Protéger son patrimoine bâti et naturel,
- Rendre l'accès à la région plus facile en complétant l'autoroute 25 entre Saint-Esprit et Chertsey.

Concernant la première des 3 priorités listées plus haut, une entente de partenariat régional en tourisme a été conclue au printemps 2008 entre le ministère du Tourisme, la Conférence régionale des élus Lanaudière, Tourisme Lanaudière et le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Ainsi, une enveloppe de 1 375 000 \$ est consacrée, au cours des quatre prochaines années, afin de soutenir des projets visant l'amélioration de l'offre touristique selon les priorités régionales.

Le Fonds de développement de l'offre touristique (FDOTL) sollicitera des projets dans le cadre d'appels de projets. Une somme maximale de 360 000 \$ a été rendue disponible dès l'appel de projets de l'automne 2008 afin de créer un effet levier pour des projets structurants.

Les principaux objectifs de ce programme rejoignent ceux du Plan Lanaudière 2010 : consolider des événements à caractère touristique, augmenter le niveau de qualité des événements régionaux, favoriser le développement des événements en soutien de l'offre d'hébergement de la région, diversifier l'offre touristique en matière d'événements, augmenter l'achalandage touristique dans la région Lanaudière, augmenter la durée des séjours dans Lanaudière et contribuer à générer de nouvelles visites de la part des excursionnistes.

Par ailleurs, le Plan quinquennal de développement Lanaudière 2007-2012 reconnaît le secteur touristique comme étant porteur de développement horizontal touchant l'ensemble des secteurs d'activités. Ainsi, le développement de l'industrie touristique est perçu comme un pivot au développement de l'ensemble des infrastructures de la région (réseau routier, transport collectif, attraits régionaux), ce qui représente autant d'opportunités pour favoriser l'attraction et la rétention des personnes dans la région. Le développement d'une vision commune et partagée du tourisme régional est essentiel.

5.4 Portrait de la pauvreté pour la MRC de Matawinie – août 2003

Ce document fait un portrait de la MRC de Matawinie et suggère des solutions pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion et trouver des solutions durables pour la Matawinie :

- travailler de concert avec les personnes vivant la pauvreté et l'exclusion dans le respect et la dignité de ces personnes,
- susciter des mobilisations locales pour contrer la pauvreté et l'exclusion,
- supporter l'émergence de projets intersectoriels en privilégiant les actions ciblant les causes plutôt que les effets de la pauvreté et l'exclusion,
- diminuer les préjugés sociaux auxquels sont confrontées les personnes vivant la pauvreté et l'exclusion.

Son économie est fortement axée sur les activités liées à la foresterie (principalement au nord du territoire), l'agriculture (surtout au sud), le tourisme, la récréation et la villégiature. C'est pourquoi durant la période estivale on remarque un afflux important de villégiateurs en Matawinie.

Ce document fait un état des lieux de la situation socio-économique de la MRC de Matawinie avant 2003 : Inactivité économique, chômage, taux de diplomation au secondaire des jeunes, population vivant sous le seuil de faible revenu constituaient des problématiques essentielles en 2003.

En 2008, le document d'orientation en vue de l'élaboration d'un plan de diversification économique élaboré par la MRC de Matawinie présente un portrait de Chertsey selon les données du recensement 2001. Forte croissance de la municipalité, vieillissement et faible diplomation de sa population, dévitalisation de son économie, forte proportion d'emplois saisonniers et faibles revenus de sa population sont les principales caractéristiques de la municipalité de Chertsey.

5.5 Plan d'urbanisme de Chertsey – février 1992

Le plan d'urbanisme de Chertsey a été adopté en février 1992. Il présente les grandes orientations d'aménagement du territoire qui avaient comme objectifs :

- Maintenir et améliorer le cadre de vie,
- Assurer une saine gestion des ressources et du milieu naturel,
- Consolider, revitaliser et développer les aires résidentielles et de villégiature en milieu rural,
- Soutenir le développement des fonctions récréatives,
- Doter le territoire d'une infrastructure améliorée,
- Structurer le secteur central afin de raffermir son rôle de centre de services.

Les dossiers et projets prioritaires concernaient les équipements et infrastructures et l'aménagement des secteurs centraux et de villégiature.

6. Bilan portant sur la connaissance du territoire

6.1 Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
<p>Situation géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une situation géographique privilégiée par la proximité avec les grands centres urbains notamment la région et la Ville de Montréal qui sont vecteurs d'emplois ➤ La présence d'un site naturel de qualité utilisé par le parc régional de la forêt Ouareau <p>Aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 40% du territoire appartenant au domaine public ➤ Un paysage montagneux ➤ Une vocation récréative et de villégiature dominante (chasse et pêche, équipements de plein air, etc.) ➤ De nombreux plans d'eau présents sur le territoire (environ 125) ➤ La présence de trois camps de vacances (Boute-en-Train, Saint-Urbain, Mariste) ➤ Un important réseau de sentiers de motoneige ➤ Trois noyaux urbanisés (secteurs du Village, de Beulac et de Grande-Vallée) ➤ Un réseau routier performant (route 125, réseau local) <p>Potentiels territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De nombreux espaces vacants au sein du périmètre urbain pouvant servir à la construction résidentielle : 19,6 hectares disponibles sur 163,7 hectares au total (Source : SADR de la MRC de Matawinie) ➤ Une énorme capacité de développement résidentiel à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ➤ Une accessibilité aux quads favorisée grâce à un projet de sentiers ➤ De nombreux services publics offerts à la population (bibliothèque, CLSC, caisse populaire, école primaire, CACI, CLICC, espaces récréatifs) ➤ Plus de 20 associations et clubs constitués <p>Population</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une population de 5 076 habitants en 2008, une projection de 6 090 habitants en 2016 (Source : SADR) ➤ Une évolution démographique positive depuis 10 ans 	<p>Situation géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une situation géographique qui empêche Chertsey de proposer un certain gabarit de commerces de proximité (Rawdon, Montréal) ➤ Compétition des municipalités voisines sur les mêmes créneaux (villégiature) <p>Aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La présence de 63 hameaux dispersés sur le territoire qui diminue la masse critique pour l'implantation de commerces et génère des coûts de service importants ➤ Des impacts de la villégiature sur le milieu naturel (cyanobactéries récurrentes dans certains plans d'eau) ➤ Un très grand nombre d'associations de propriétaires de lacs (23) ➤ Le secteur du Village traversé par la route 125 qui induit une circulation importante ➤ La présence d'une unique industrie : la Scierie Jean Riopel Inc. ➤ La perte des droits de passage de certains sentiers de motoneige pour la saison 2008-2009 ➤ Un réseau routier immense à entretenir <p>Potentiels territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des contraintes naturelles dues aux zones inondables le long de la rivière Ouareau et autour du lac Dupuis au sein du village <p>Population</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le vieillissement marqué de la population accentué par le phénomène de villégiature ➤ L'exode des jeunes

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La proximité de la Ville de Montréal ➤ La présence de nombreux plans d'eau ➤ La présence des trois camps de vacances <p>Potentiels territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur la masse des villégiateurs pour développer des services de proximité ➤ Un grand potentiel de développement résidentiel ➤ « Grande nature », proximité des pistes de quad et de motoneige : un projet en cours pour relier les trois sentiers de quad <p>Population</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La venue de villégiateurs augmente grandement la population de la municipalité en période estivale 	<p>Aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une traversée du village à accompagner avec le projet de l'autoroute 25 ➤ Une occupation du territoire éclatée ➤ La proximité avec Rawdon <p>Potentiels territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une pollution aux cyanobactéries qui perdure dans certains lacs (Beaulac, Brûlé, Castor, Grenier, Robert) <p>Économie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mauvaise situation de l'industrie forestière alors que Chertsey est dépendante à plus de 40% de ce secteur selon la MRC de Matawinie ➤ L'absence de commerces de proximité hauts de gamme à destination des villégiateurs (restaurant, traiteur)

6.2 Cartographie de la connaissance territoriale

Cf. cartes ci-jointes en annexe :

- Carte 1 : Milieux naturel et physique,
- Carte 2 : Contrôle de l'urbanisation,
- Carte 3 : Sites d'intérêt.

7. Une Vision stratégique de développement pour Chertsey

7.1 Définition d'une Vision stratégique

La vision stratégique est une **représentation du futur souhaité**, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle porte sur les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale essentielles à notre univers ainsi que la prise en considération de leurs interrelations dynamiques et la nécessité de les prendre en charge de façon simultanée.

Elle implique les forces vives de la communauté et elle propose un **cadre d'intervention** convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune.

La vision stratégique est une **perception de l'environnement que l'on désire dans un futur lointain** ; un idéal à atteindre. Elle est une image globale qui indique où la communauté veut aller dans l'optique d'un horizon de planification à long terme, d'ici 15 à 20 ans ou plus.

Elle est la **pièce d'assise de toutes les planifications** et se situe en amont des divers plans et politiques qui relèvent de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, mais également de tous les autres outils de planification en matière de développement économique, environnemental et social.

L'élaboration d'une Vision stratégique rassemble les citoyens autour d'une **direction commune** pour l'avenir. En effet, la communauté doit « se retrouver » dans l'énoncé de cette vision.

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification.
Elle se situe en amont du processus de planification.



Les éléments du plan d'urbanisme traduiront cette vision en termes plus opérationnels. La vision stratégique doit servir à **assurer la cohérence des actions** que sous-tend l'adoption obligatoire d'un plan d'urbanisme, d'un programme triennal d'immobilisations, etc.

7.2 Cheminement de la réflexion

Une vision stratégique s'élabore en répondant aux quatre étapes fondamentales suivantes : Où en sommes-nous présentement? Où voulons-nous aller? Comment nous y prendre? Quels sont les progrès ?

BILAN : OÙ EN SOMMES-NOUS PRÉSENTEMENT ?

Le bilan portant sur la connaissance du territoire a permis de définir les grandes tendances de développement de la communauté de Chertsey, les **principales forces** de la municipalité...

LACS ET MONTAGNES

- Chertsey comprend plus d'une centaine de lacs et plans d'eau sur son territoire dont les principaux sont le 7^{ème} lac (129 ha), le 9^{ème} lac (107 ha), le lac Beaulac (85 ha), le lac Brûlé (69 ha), etc.,
- Les sommets présents à Chertsey sont situés au sein des Hautes-Laurentides, des plateaux des Basses-Laurentides de la rivière du Nord et ceux de Lanaudière. Ils varient de 350 à 650 mètres,
- Le territoire présente des espaces sensibles (ravage de cerfs de Virginie, zones humides), de nombreux points de vue intéressants.

RÉCRÉATION ET VILLÉGIATURE

- L'affectation récréative correspond à la plus grande affectation du territoire de Chertsey qui représente un lieu de villégiature hautement fréquenté par les Montréalais,
- Le territoire municipal de Chertsey comprend une partie du Parc régional de la forêt Ouareau, le plus grand espace naturel et sauvage à proximité de Montréal,
- Les activités récréatives sont multiples : trois camps de vacances, chasse et pêche, équipements de plein air, randonnée, motoneige, quad, piste cyclable potentielle, activités récréatives à venir au sein de la forêt Ouareau,
- Villégiature et infrastructures sont indissociables,
- Les villégiateurs sont en demande d'une offre de services et commerces de proximité hauts de gamme,
- 383 permis de construction ont été émis entre 2000 et 2009, 19,6 hectares sont disponibles à la construction au sein du périmètre d'urbanisation selon le SADR de Matawinie.

UNE ACCESSIBILITÉ DIRECTE DEPUIS MONTRÉAL

- L'autoroute 25 puis la route 125 permettent aux Montréalais un accès direct au territoire,

- Le réseau routier est immense et nécessite planification et entretien récurrent.

UN GRAND TERRITOIRE

- la municipalité de Chertsey représente une superficie de 313,22 km²,
- 63 hameaux sont disséminés sur ce vaste territoire,
- Des projections de la population ont été réalisées par la MRC de Matawinie pour Chertsey : d'ici 2016, la population devrait atteindre 6 090 habitants.

Chertsey est un pôle de villégiature accueillant et dynamique possédant de nombreux atouts



Sa facilité d'accès depuis l'autoroute 25 et sa proximité avec Montréal

Une vocation récréative et touristique dominante de par la présence du patrimoine naturel et des nombreux plans d'eau

Une croissance démographique positive (30% depuis 10 ans)

La qualité et la diversité des services offerts

De nombreux espaces vacants au cœur du noyau urbain

... et ses enjeux majeurs afin d'asseoir son développement.

Le développement résidentiel et celui de la villégiature sont les deux forces du territoire qui servent de base aux enjeux de développement

- Élaborer un concept d'organisation spatiale favorisant le noyau comme pôle de service
- Développer une infrastructure de qualité permettant d'accueillir l'accroissement de population prévu dans les prochaines années
- Renforcer la protection des espaces sensibles que constituent les lacs et miser sur des PAE pour le développement de nouveaux secteurs de villégiature
- Développer une offre résidentielle de qualité, distinctive, (basée sur les besoins et le développement durable) sur les espaces vacants au sein du périmètre urbain et à l'extérieur afin de répondre aux besoins des villégiateurs et de la population de la grande région de Montréal
- Conforter la villégiature en développant une offre de services de proximité de qualité en complément de celle de la municipalité de Rawdon
- Faire du noyau villageois un lieu de vie central, dynamique et agréable à vivre (commerces et événements)

VISION : OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

L'objectif de cette étape est d'élaborer une vision partagée d'un futur souhaitable qui répondra aux interrogations suivantes : quels changements souhaite-t-on apporter ? Quelle sorte de communauté veut-on ?

La Vision de développement de Chertsey représente la municipalité de demain, perçue par les habitants d'aujourd'hui :

« Pays de lacs et de montagnes aux portes de la région montréalaise, Chertsey offre un potentiel résidentiel, récréatif et touristique manifeste.

Construisant sur ces valeurs, Chertsey sera reconnue pour la qualité de sa structure d'accueil et de son noyau villageois, de ses infrastructures de services et l'offre d'une trame tertiaire répondant aux besoins des résidents permanents et des villégiateurs.

Son développement prendra en compte une recherche constante d'amélioration de la qualité de vie de ses résidents et du maintien des conditions environnementales qui font sa notoriété.»

La municipalité de Chertsey devra mettre en œuvre les conditions favorables pour atteindre les objectifs de sa Vision de développement.

ORIENTATIONS ET ACTIONS : COMMENT NOUS Y PRENDRE ?

Cette étape permet de cerner les orientations et les actions à entreprendre pour parvenir à la réalisation de la vision stratégique choisie. Il s'agit de :

- Préciser les orientations multisectorielles et les actions qui soutiendront la vision stratégique,
- Veiller à l'intégration des actions et moyens de mise en œuvre dans le contenu des divers plans et politiques de la municipalité,
- Élaborer des indicateurs afin d'assurer le suivi de la démarche, son évaluation et son recadrage dans le temps.

Les **orientations stratégiques**, les **priorités d'action** et les **moyens de mise en œuvre** définis au sein des pages suivantes permettent de concrétiser la Vision stratégique de développement.

Orientation 1 - Rendre le noyau urbain attrayant, animé, en faire un véritable pôle de services et une vitrine de Chertsey

Développer le noyau villageois pour qu'il reflète « l'aspect nature » du territoire (calme, qualité de vie) et pour qu'il devienne une vitrine de Chertsey ainsi qu'une porte d'entrée aux territoires de grande nature, grande aventure :

Actions et moyens de mise en œuvre

1. Valoriser « l'Image » du noyau urbain de Chertsey – application au sein d'un PIIA ou un PPU / Règlement de construction
 - Créer un PIIA pour le secteur du noyau urbain,
 - Sensibiliser à l'embellissement des propriétés et appliquer des mesures environnementales exemplaires pour les bâtiments à l'aide de normatif plus sévère,
 - Faire connaître le programme de subvention « Rénovation Québec » qui renforce les bonnes conditions de logement, permet l'amélioration de la qualité de vie des résidents, entraîne des investissements importants de réhabilitation des bâtiments,
 - Embellir les espaces publics grâce à des aménagements de qualité (bacs fleuris, mobilier urbain).
2. Offrir un parc de résidences diversifié, accessible à tous – application dans le Plan d'urbanisme / Règlement de zonage
3. Revaloriser l'entrée de village (intersection rue Principale – route 125) à l'image de celle de Saint-Jovite – application au sein d'un PPU / Plan d'urbanisme / Règlement de zonage
 - Établir un partenariat avec le Ministère des Transports pour réduire la vitesse sur la route 125 à la hauteur de Chertsey.
4. Offrir des services adaptés aux besoins de chacun (population locale, villégiateurs) – application au sein du Plan d'urbanisme :
 - Prévoir la construction d'un foyer pour personnes âgées et l'implantation de services de santé supplémentaires pour répondre à la demande de la population locale,
 - Prévoir l'agrandissement de la bibliothèque et son éventuelle relocalisation.
5. Augmenter et diversifier l'offre en loisirs grâce à des projets majeurs – application au sein du Plan d'action du Plan d'urbanisme / Plan directeur des parcs et espaces verts :
 - Le développement d'un réseau piétonnier,
 - L'aménagement d'une plage au lac Dupuis,
 - Le réaménagement des parcs et des espaces extérieurs de récréation de plein air.

Orientation 2 - Privilégier un milieu de vie et un environnement de qualité supérieure au sein des secteurs de villégiature

Actions et moyens de mise en œuvre

1. Créer des liens unificateurs entre le noyau urbain et les hameaux et les hameaux entre eux – application dans le Plan d'action du Plan d'urbanisme :
 - L'aménagement de sentiers de randonnée,
 - L'aménagement de pistes de ski de fond.
2. Offrir un parc de résidences diversifié, accessible à tous – application dans le Plan d'urbanisme / Règlement de zonage
3. Veiller à ce que l'infrastructure municipale nécessaire à la croissance de ces secteurs soit construite et améliorée en continu – application dans le Plan d'urbanisme / Plan d'action / Programme triennal d'immobilisation
4. Sensibiliser les citoyens à la grande valeur des paysages et lacs et au respect des éléments qui les entourent – application en continu (site Internet, réunions d'information) / Plan d'action par l'adoption d'une politique environnementale
5. Intégrer au développement de la villégiature la gestion par bassin versant grâce à une prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes et des usages qu'en font l'ensemble des acteurs – application en concertation avec les autres acteurs de développement du bassin versant (Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, MRC de Matawinie)
6. Assurer la protection des lacs et des paysages qui font la renommée de Chertsey – application au sein du Plan d'urbanisme / Règlement de zonage
 - Définir de nouveaux sites d'intérêt (chapelle du 7^{ème} lac, maison ancienne, musée, etc.),
 - Se positionner en amont du développement des lacs sur le chemin du 7^{ème} lac afin de surveiller et de contrôler l'aménagement de ces lieux de villégiature.
7. Créer des partenariats avec les associations des lacs en termes de sécurité des hameaux et de suivi environnemental – application au sein du Plan d'action
8. Positionner Chertsey parmi les autres municipalités du nord de Montréal comme présentant une offre de villégiature distinctive – application en continu (médias, site Internet)

Orientation 3 - Poursuivre un virage vert pour construire une notoriété de municipalité durable

Actions et moyens de mise en œuvre

1. Soutenir la mise en place de projets écologiques – application au sein du Plan d'action / Règlement de zonage
 - L'aménagement d'un parc industriel vert
2. Promouvoir la municipalité comme « Ville verte » et Capitale de la villégiature – application en continu (site Internet) / Plan d'urbanisme
 - Établir des partenariats / jumelages avec d'autres municipalités à l'étranger : la municipalité de Chertsey au Royaume-Uni.
3. S'assurer de respecter les objectifs du développement durable lors de tous travaux – application au sein du Plan d'action / Règlement de construction
4. Construire sur la notoriété de la collecte à trois voies en mettant en avant la disponibilité de ce système de récupération – application en continu (site Internet)
5. Favoriser les modes de déplacement actifs (marche à pied et vélo) lors de la conception de l'aménagement urbain et la rénovation des infrastructures – application en continu (site Internet) / Plan d'urbanisme

ORIENTATIONS ET ACTIONS : QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR CHERTSEY ?

Les actions précédemment énoncées serviront de guide aux différents plans élaborés suite à l'adoption de la Vision stratégique comme par exemple le plan d'urbanisme, le programme triennal d'immobilisations, et le cas échéant, d'autres politiques comme une politique familiale, une politique culturelle, etc.

Dans le cadre de la hiérarchisation de ces actions et ce, sans diminuer l'importance des autres actions qui sous-tendent la réalisation des trois orientations précédemment décrites, le Comité consultatif d'urbanisme a identifié six priorités qui matérialiseront la vision stratégique de Chertsey sur un horizon de cinq ans :

1. Revaloriser l'entrée de village (intersection rue Principale – route 125) à l'image de celle de Saint-Jovite – application au sein d'un PPU / Plan d'urbanisme / Règlement de zonage
 - Établir un partenariat avec le Ministère des Transports pour réduire la vitesse sur la route 125 à la hauteur de Chertsey (entre Saint-Donat et Montréal).

2. Valoriser « l'Image » du noyau urbain de Chertsey – application au sein d'un PIIA ou un PPU / Règlement de construction
 - Créer un PIIA pour le secteur du noyau urbain,
 - Sensibiliser à l'embellissement des propriétés et appliquer des mesures environnementales exemplaires pour les bâtiments à l'aide de normatif plus sévère,
 - Faire connaître le programme de subvention « Rénovation Québec » qui renforce les bonnes conditions de logement, permet l'amélioration de la qualité de vie des résidents, entraîne des investissements importants de réhabilitation des bâtiments,
 - Embellir les espaces publics grâce à des aménagements de qualité (reboisement, bacs fleuris, mobilier urbain).

3. Augmenter et diversifier l'offre en loisirs grâce à des projets majeurs – application au sein du Plan d'action du Plan d'urbanisme / Plan directeur des parcs et espaces verts :
 - Le développement d'un réseau piétonnier,
 - L'aménagement d'une plage au lac Dupuis,
 - Le réaménagement des parcs et des espaces extérieurs de récréation de plein air.

4. Créer des liens unificateurs entre le noyau urbain et les hameaux et les hameaux entre eux – application dans le Plan d'action du Plan d'urbanisme :
 - L'aménagement de sentiers de randonnée,

- L'aménagement de pistes de ski de fond.
5. Assurer la protection des lacs et des paysages qui font la renommée de Chertsey – application au sein du Plan d'urbanisme / Règlement de zonage
- Définir de nouveaux sites d'intérêt (chapelle du 7ème lac, maison ancienne, musée, etc.),
 - Se positionner en amont du développement des lacs sur le chemin du 7ième lac afin de surveiller et de contrôler l'aménagement de ces lieux de villégiature.
6. Offrir des services adaptés aux besoins de chacun (population locale, villégiateurs) – application au sein du Plan d'urbanisme :
- Prévoir la construction d'un foyer pour personnes âgées et l'implantation de services de santé supplémentaires pour répondre à la demande de la population locale,
 - Prévoir l'agrandissement de la bibliothèque et son éventuelle relocalisation.

Une fois ces six priorités et actions réalisées et évaluées, les autres actions pourront être revues et programmées.

SUIVI : QUELS SONT LES PROGRÈS ?

Ce monitoring est un gage d'efficacité durable car il permet de mesurer les impacts et les difficultés des actions et de partager les résultats en associant l'ensemble des acteurs. La concrétisation des projets est un stimulant pour le développement de Chertsey.

Les indicateurs de changement et de progrès déterminés permettront de suivre la situation, évaluer les progrès réalisés en fonction de l'atteinte des objectifs, relever les actions entreprises, la population touchée, etc.

Ils porteront sur les enjeux suivants :

- les finances : ces indicateurs servent à évaluer l'effet des gestes posés en aménagement,
- la population et les équipements : les changements socioéconomiques intervenus dans des secteurs géographiques significatifs,
- l'économie et les activités qui y sont reliées : l'évolution des services, l'installation de nouvelles entreprises ou industries, etc.,
- l'environnement naturel et bâti ainsi que les infrastructures : la qualité des immeubles, le nombre et la valeur des permis accordés par catégories, etc.

Le Comité consultatif d'urbanisme agira comme comité de suivi afin de :

- Veiller à l'intégration de la vision stratégique dans les divers plans de la municipalité,
- Faire connaître l'énoncé de vision au plus grand nombre,
- Créer une dynamique auprès des principaux acteurs afin de favoriser la réalisation des projets mis de l'avant,
- Tenir à jour un tableau de bord,
- Mesurer régulièrement les résultats atteints,
- Communiquer les progrès au Conseil municipal.

8. Conclusion

La Vision stratégique de développement de la municipalité de Chertsey présentée dans ce document devient un outil indispensable à la bonne gestion du territoire d'une communauté consciente des interrelations qui existent entre elle et les secteurs d'activités. Elle doit être portée par la municipalité et trouver en finalité son application concrète dans les documents de planification de Chertsey. Cette vision stratégique qui assure la solidarité, la cohérence et la convergence des actions définies par le Conseil municipal devrait avoir un impact majeur sur la gestion de l'organisation du territoire de Chertsey dans son ensemble.

Il appartient maintenant au Conseil municipal et à ses partenaires d'assurer le suivi de la réalisation de ces actions au sein de son plan d'urbanisme et de ses outils réglementaires.



Roche ltée, Groupe-conseil / Urbanex
3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 300
Québec, Québec G1W 4Y4
T 418-654-9600 F 418-654-9699
www.roche.ca